

### INTRODUCTION

Dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants et les établissements publics regroupant des collectivités locales de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

La loi NOTRe de 2015 a complété les modalités de cette présentation. L'article L.2312.1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les collectivités territoriales de 3.500 habitants et plus, le Maire ou le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que ceux sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur du syndicat ARTICLE 13 – Débat d'Orientations Budgétaires « Dans un délai de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, général et annexes, une séance du Comité syndical est consacrée aux orientations générales des budgets de l'exercice à venir. Le Débat est introduit par un rapport du Président présentant les orientations budgétaires, adressé à l'ensemble des délégués cinq jours francs au plus tard avant la réunion du Comité syndical.

*Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande dans le débat selon la nature du budget examiné et dans les conditions précitées à l'article 11. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire du budget examiné.*

*Au terme de la loi, le débat ne vaut pas obligation pour le Président de modifier ses projets de budgets.*

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses adhérents ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- Des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans la collectivité.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Depuis 2016, nous faisons concorder l'exercice budgétaire avec celui de son exécution sur l'exercice civil, l'ensemble commençant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un point de passage qui permet de présenter outre les orientations de l'année à venir, de rappeler ceux que sont les principaux objectifs de long terme de notre syndicat en particulier au regard des différents textes législatifs se rapportant à nos domaines d'activités : la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015 (TECV), la loi énergies climat de 2019 et qui trouvent leur traduction dans la programmation pluri annuelle de l'énergie, ainsi que la loi climat et résilience du 11 août 2021.

Votre syndicat, en qualité d'acteur référent de l'énergie, a également arrêté avec le Conseil départemental, en 2015, sa stratégie énergétique à horizon 2020/2030 et son programme d'actions. Nous travaillons actuellement sur une mise à jour de la stratégie départementale à horizon 2030-2050.

L'examen de nos orientations budgétaires ne peut se départir de l'exercice qui consiste à décrire le contexte national dans lequel il s'inscrit.

Le contexte de la guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales, créent un environnement difficile. Ces chocs conduisent à revoir à la hausse l'inflation et à la baisse l'activité.

Les mesures issues du plan de relance « France Relance 2030 » élaboré suite à la pandémie de la Covid 19 et dont plusieurs mesures concernent plus directement les collectivités locales sont toujours d'actualité.

A ce stade, de notre débat budgétaire, nous ne disposons que du projet de loi finances pour 2023, sans connaître le texte définitif qui sera issu du débat parlementaire.

Selon les amendements au PLF 2023 et le vote définitif du texte, nous actualiserons nos orientations qui trouveront leur traduction lors de la préparation du budget primitif 2023 qui vous sera présenté lors de séance du 10 décembre prochain.

De même avons-nous voulu, mettre en perspective les mesures principales liées à la transition énergétique, à l'environnement et au numérique et adoptées par la Région Bourgogne Franche Comté dans son plan de relance. « Plan d'accélération de l'investissement régional d'un montant de 435 millions d'euros et comprenant 102 mesures.

Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit également dans le prolongement des principales mesures financières et budgétaires appliquées aux collectivités territoriales et engagées depuis plusieurs années en terme d'évolution : baisse des dotations, dispositif de contractualisation et perte d'autonomie financière...

D'autre part et reprenant en cela les observations de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté qui constate « *que le SIEEEN s'attache à présenter chaque année un rapport s'orientation budgétaire méthodique compréhensible, détaillé et chiffré avec depuis 2019 vue prospective financière...* », nous nous attachons naturellement à satisfaire à cette exigence de transparence et d'informations.

# 1 - CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2021

## Comptes de l'ensemble des collectivités locales (hors syndicats) - Opérations réelles

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, collectivités territoriales uniques et régions (a)

(en milliards d'euros)

Budgets principaux	Valeurs provisoires						
	2018	2019 / 2018	2019	2020 / 2019	2020	2021 / 2020 (c)	2021
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>172,50</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>174,70</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>175,12</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>179,28</b>
Achats et charges externes	30,86	+2,5 %	31,64	-3,2 %	30,61	+5,5 %	32,30
Frais de personnel	62,95	+1,5 %	63,93	+1,1 %	64,61	+2,9 %	66,46
Charges financières	3,74	-5,4 %	3,54	-7,0 %	3,29	-6,2 %	3,09
Dépenses d'intervention	69,67	+1,2 %	70,54	+0,3 %	70,78	+0,9 %	71,42
Autres dépenses de fonctionnement	5,27	-4,2 %	5,05	+15,2 %	5,82	+3,3 %	6,01
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>203,89</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>209,27</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>205,69</b>	<b>+5,0 %</b>	<b>215,96</b>
Impôts et taxes	140,90	+3,2 %	145,43	-1,3 %	143,52	+3,9 %	149,18
- Impôts locaux	86,51	+3,4 %	89,47	+1,9 %	91,13	-35,7 %	58,58
- Autres impôts et taxes	54,39	+2,9 %	55,96	-6,4 %	52,40	+72,9 %	90,60
Concours de l'État	34,70	+0,5 %	34,88	+0,2 %	34,94	+5,6 %	36,90
- Dotations globales de fonctionnement (DGF)	26,82	-0,1 %	26,78	-0,6 %	26,61	+0,0 %	26,62
- Autres dotations	1,74	-0,6 %	1,73	+10,4 %	1,90	+3,1 %	1,96
- Péréquations et compensations fiscales	6,14	+3,8 %	6,38	+0,7 %	6,42	+29,5 %	8,31
Subventions reçues et participations	11,43	+2,0 %	11,66	+6,0 %	12,36	+5,8 %	13,08
Ventes de biens et services	9,87	+4,3 %	10,30	-16,8 %	8,57	+13,8 %	9,76
Autres recettes de fonctionnement	7,00	+0,0 %	7,00	-10,0 %	6,30	+11,9 %	7,05
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>31,39</b>	<b>+10,1 %</b>	<b>34,57</b>	<b>-11,5 %</b>	<b>30,58</b>	<b>+19,9 %</b>	<b>36,68</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>17,34</b>	<b>+17,3 %</b>	<b>20,33</b>	<b>-20,1 %</b>	<b>16,24</b>	<b>+37,5 %</b>	<b>22,32</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>50,81</b>	<b>+13,7 %</b>	<b>57,79</b>	<b>-5,6 %</b>	<b>54,55</b>	<b>+5,3 %</b>	<b>57,43</b>
Dépenses d'équipement	35,73	+13,9 %	40,69	-11,8 %	35,89	+7,8 %	38,67
Subventions d'équipement versées	12,62	+14,4 %	14,45	+9,7 %	15,84	+0,9 %	15,99
Autres dépenses d'investissement	2,45	+8,1 %	2,65	+6,6 %	2,83	-1,7 %	2,78
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>21,53</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>23,26</b>	<b>-1,6 %</b>	<b>22,88</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>23,81</b>
FCTVA	4,80	+6,3 %	5,10	+8,2 %	5,52	+3,3 %	5,70
Dotations et Subventions d'équipement	11,57	+12,1 %	12,98	+0,8 %	13,09	+5,4 %	13,79
Autres recettes d'investissement	5,16	+0,5 %	5,19	-17,5 %	4,28	+0,9 %	4,32
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>223,31</b>	<b>+4,1 %</b>	<b>232,48</b>	<b>-1,2 %</b>	<b>229,67</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>236,72</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>225,42</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>232,53</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>228,58</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>239,77</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>+2,11</b>		<b>+0,04</b>		<b>-1,09</b>		<b>+3,05</b>
Remboursements de dette (8)	14,05	+1,3 %	14,23	+0,7 %	14,34	+0,1 %	14,35
Emprunts (9)	13,36	+2,0 %	13,62	+34,9 %	18,38	-11,2 %	16,32
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,69		-0,61		+4,04		+1,96
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>237,36</b>	<b>+3,9 %</b>	<b>246,72</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>244,01</b>	<b>+2,9 %</b>	<b>251,07</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>238,78</b>	<b>+3,1 %</b>	<b>246,15</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>246,95</b>	<b>+3,7 %</b>	<b>256,08</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,42		-0,57		+2,95		+5,01
<b>Dette au 31 décembre (12) <sup>(b)</sup></b>	<b>150,34</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>150,05</b>	<b>+3,3 %</b>	<b>155,05</b>	<b>+1,7 %</b>	<b>157,70</b>
<b>Ratios</b>							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,4%	+1,1 pt	16,5%	-1,7 pt	14,9%	+2,1 pt	17,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	8,5%	+1,2 pt	9,7%	-1,8 pt	7,9%	+2,4 pt	10,3%
Taux d'endettement = (12) / (2)	73,7%	-2,0 pt	71,7%	+3,7 pt	75,4%	-2,4 pt	73,0%
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,4 an	4,3 ans	+0,7 an	5,1 ans	-0,8 an	4,3 ans

(a) Y compris les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

(c) En 2021, un certain nombre de recettes fiscales directes ont été compensées par des fractions du produit de la TVA et par certaines dotations.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités, sauf reversements fiscaux.

- HAUSSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales ont progressé de +2,4% après une quasi-stagnation en 2020.

Les frais de personnel représentent 37% des dépenses de fonctionnement en 2021. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles

indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle. Ces dépenses ont de nouveau augmenté en 2021 de 2,9% soit autant qu'en 2017. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue.

Les dépenses d'intervention ont augmenté en 2021 de +0,9% et représentent actuellement 40% des dépenses de fonctionnement. Elles sont constituées pour l'essentiel des dépenses d'action sociales.

Les achats et charges externes ont repris leur progression (+5,5%) après la baisse de 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements lors des confinements. Les consommations d'énergie des communes (+2,2%) ou de carburants (+13,4%) ont repris de même que celles liées à l'alimentation (+24,7%), réceptions et relations publiques (+24,7%), de transports (+19%) ou encore les frais de déplacement (+6,1%).

Les charges financières continueraient de diminuer en 2021 (- 6,2 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

- REPRISE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de +5% soit beaucoup plus que ce qui avait été envisagé lors des votes des budgets primitifs (+1,5%).

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications, les principales étant :

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP).
- Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP.
- Les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte.
- Les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA.
- Les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.
- La suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

Les impôts et taxes ont globalement augmenté en 2021 de +3,9% après une baisse apparente en 2020.

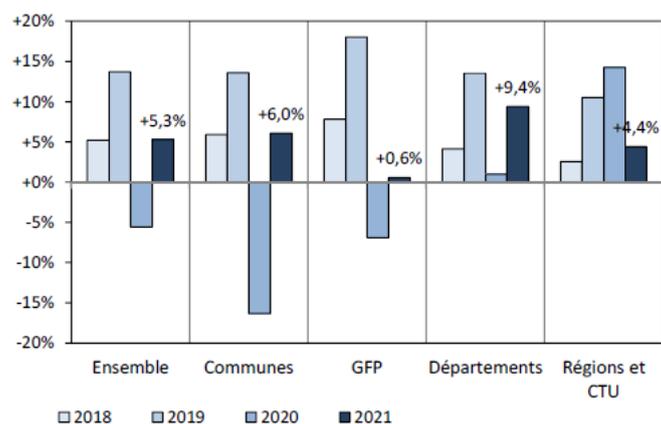
L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de +5,6% après deux années de quasi stabilité.

L'épargne brute augmente ainsi de +19.9% par rapport à 2020.

- FRANCHE ACCELERATION DES INVESTISSEMENTS

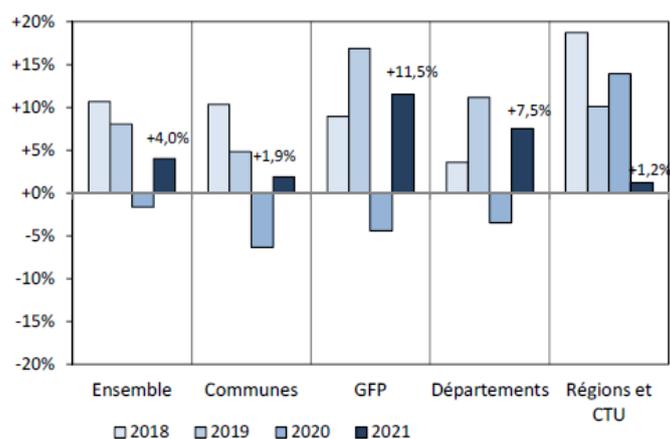
En 2021, une reprise des dépenses d'investissement (+5,3%) est bien constatée mais elle n'a pas été aussi forte qu'estimée lors du vote des budgets primitifs (+8,8%). Notamment, en raison d'une baisse des subventions versées aux tiers.

Sur les seules dépenses d'équipement, la croissance est plus nette (+8,5%), évolution à nuancer néanmoins dans un contexte déjà en 2021 de hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

Les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses en 2021 (+4%). Elles ont notamment été portées par les subventions reçues et par les autres dotations (hors FCTVA) (+5,4%), en particulier pour les groupements de communes (+11%). Le FCTVA progresse de 3,3%.



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

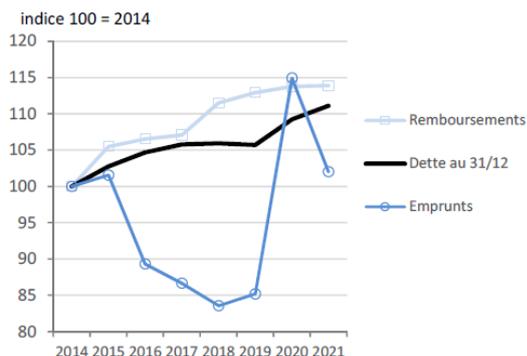
Du fait de la forte progression de leur épargne brute, les collectivités locales ont enregistré en 2021 une capacité de financement de +3 Md€. Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas concernés : les régions et CTU dégagent de nouveau un besoin de financement de 2,1Md€ en 2021 malgré une épargne brute en forte progression.

Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 s'est replié (-11,2%), contrairement à ce qui avait été envisagé lors du vote des budgets primitifs (+14,5%).

Dans le même temps les remboursements de la dette ont stagné (+0,1%) à 14,3 Md€, niveau toujours inférieur à celui des emprunts.

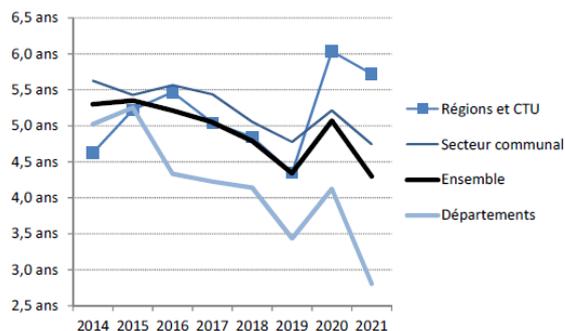
En conséquence, le flux net de dette a été divisé par deux mais reste positif (+2 Md€). Le stock de dette a alors augmenté pour la deuxième année consécutive.

Graphique 15 - Evolution des éléments de la dette



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 16 - Délai de désendettement (Dette / EB)



## 2 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2023

Celui-ci trouvera à s'exprimer en premier lieu dans un contexte de guerre en Ukraine. L'inflation en France serait en conséquence élevée en 2022 et 2023. La dynamique des prix de l'énergie serait la première source de cette forte hausse des prix, d'autant que nous supposons conventionnellement que le bouclier tarifaire ne serait pas prolongé au-delà de la fin de cette année.

Ensuite nous évoquerons le plan de relance précité qui a été évalué à 100Mds € en soutien à l'investissement local dont on retracera les principales mesures relatives à nos activités et celles relevant des communes ou EPCI.

Puis, nous retracerons les principales mesures du plan de relance régional.

Enfin, nous examinerons dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 les dispositifs relevant à la fois du syndicat et de ses collectivités adhérentes.

- **PLAN DE RELANCE « FRANCE RELANCE 2030 »**

Dans le secteur du bâtiment qui représente 25% des émissions de gaz à effet de serre, il est prévu de renforcer le dispositif « MaPrimeRénov' » élargie à tous les propriétaires sans condition de ressources, d'accroître ainsi l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés, de soutenir les rénovations globales en allouant 2 Mds €. Investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat afin de réduire la facture énergétique et procurer un confort aux usagers pour un coût de 4Mds €.

Soutenir la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique en recherchant des solutions industrielles performantes afin d'en réduire les coûts au rythme de 500M€/an soit 10 000 logements.

Le commissariat général de France Stratégie propose une démarche pour accélérer la rénovation énergétique des logements qui repose sur 4 phases afin d'écartier les principaux obstacles identifiés : surmonter la contrainte de crédit des ménages et encourager la prise de risque, structurer l'offre des opérateurs économiques avec une montée en efficacité et en compétences, aligner les intérêts des parties prenantes au sein de copropriétés, permettre les contrats de performance énergétique de long terme attachés au logement et non à la qualité de l'occupant.

1<sup>ER</sup> Phase : Choix d'opérateurs de la rénovation sélectionnés par la puissance publique pour conduire des rénovations portant eux même le financement (remboursement via les économies d'énergies réalisées sur les factures avec les bénéficiaires) -> Tiers financement.

2<sup>EME</sup> Phase : Détection et ciblage des rénovations thermiques les plus rentables en évaluant les aides et subventions mobilisables aboutissant à une contractualisation avec les propriétaires et les bailleurs.

3<sup>EME</sup> Phase : comprenant la modélisation des financements, le choix de la maîtrise d'œuvre, la contractualisation avec les prestataires pour la réalisation des rénovations avec un délai de suivi.

4<sup>EME</sup> Phase : L'opérateur se partage les économies réalisées sur les factures énergétiques des bénéficiaires à raison de 75% pour le premier et 25% pour le propriétaire ou l'occupant.

Les acteurs économiques de la rénovation énergétique déplorent la multiplicité des aides, subventions et offres de financement et leur complexité au regard des différents niveaux d'intervention (État, Région, Département, EPCI...). Il faudra veiller à fluidifier le parcours des demandeurs.

En matière de biodiversité, retenons le financement des opérations de recyclage des friches industrielles et urbaines afin de limiter la consommation des sols et leur artificialisation en vue d'un recyclage foncier ou de relocalisation d'activités dont celle des énergies renouvelables (300M€). Ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide destiné à favoriser la sobriété foncière via la densification des équipements publics (foncier, habitat, réseaux) doté d'une enveloppe de 350M€.

Dans le domaine de l'économie circulaire et des circuits courts, plusieurs programmes concernent nos actions à savoir l'investissement dans le recyclage pour accompagner la réduction de l'utilisation du plastique et en accélérer le réemploi avec une dotation de 226M€/an sur trois ans. La modernisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets dont les bio déchets avec une enveloppe pluri annuelle de 274M€.

La transition agricole et forestière avec les aides à la forêt pour l'atténuer les conséquences du changement climatique (stockage de 20% des émissions de CO2), en garantir leur résilience et pérenniser les services rendus de nature économiques, sociétaux et environnementaux avec une dotation de 200M€ sur deux ans.

Les infrastructures et la mobilité comprend plusieurs programmes dont le développement du plan vélo et des transports en commun doté d'1Mds €, le verdissement des parcs automobiles qui comprend des aides à l'achat de véhicule propre (prime de conversion, bonus), renforcement du déploiement des bornes de recharge avec un fond de 1.9Mds €. Améliorer la résilience des réseaux électriques face aux événements climatiques en augmentant les investissements et la transition énergétique en milieu rural, mesure estimée à 50M€ pour 2021 avec l'abondement du FACé.

Développement d'une filière hydrogène vert en soutien aux projets industriels les plus prometteurs, mettre en place un mécanisme de soutien à l'hydrogène d'origine renouvelable, développement de démonstrateurs. L'ensemble représente un investissement de 3.4Mds € d'ici 2023.

Les technologies vertes et le lancement d'un quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA) pour renforcer l'innovation au service de la transition énergétique : énergie décarbonée, mobilités durables et villes résilientes, souveraineté alimentaire, sobriété pour la production d'espaces et services urbains. Enveloppe financière de 3.4Mds € pour la période 2021-2023.

Une offre financière renforcée via des nouveaux produits « Climat » de BPI France pour accompagner les territoires et les entreprises via des prêts dédiés à la transition énergétique, à la filière des ENR à hauteur de 2.5Mds €.

En matière de numérique, il est créé une enveloppe pour le soutien à l'innovation et à la transformation numérique de l'Etat et des territoires pour les projets ayant les meilleures

perspectives d'amélioration du service public et la cybersécurité d'un montant d'1 Mds € pour la période de 2021/2023.

La crise a catalysé l'usage des services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne excluant les personnes les plus éloignées du numérique, d'où la création d'un fonds d'aide à l'inclusion numérique pour favoriser l'appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques doté de 250M€.

Accélération du déploiement de la fibre optique d'ici 2025 avec le plan France Très Haut Débit avec une enveloppe de 250M€.

Nous avons veillé à décrypter dans chacune de ces mesures dont toutes les dispositions essentielles ne sont pas encore toutes connues, de cibler les premières mesures qui à ce stade peuvent trouver une traduction dans ces orientations budgétaires et qui pourront l'être lors de l'élaboration des budgets primitifs.

- **PLAN D'ACCELERATION DE L'INVESTISSEMENT REGIONAL**

Ce plan régional s'inscrit en complémentarité du plan de relance national et des actions mises en œuvre au plan européen dans la perspective de participer au rebond de l'économie régionale jusqu'à fin 2023.

Ce plan d'investissement de 540 M€ dont 435 M€ de financement régional et 105 M€ de fonds européen se décline en quatre grandes priorités : EMPLOI – ÉCOLOGIE – TERRITOIRES ET SOLIDARITÉ.

Nous nous attacherons dans les présentations à suivre, à relever les principales mesures qui là encore sont à mettre au regard de nos politiques syndicales.

En matière de transition écologique et énergétique, le plan d'accélération pour armer le territoire face aux défis majeurs du changement climatique inscrit 47 mesures représentant 237 M€ d'investissement

- Stimuler les projets de rénovation énergétique (70 M€) en élargissant l'accès au dispositif Effilogis (programme régional d'efficacité énergétique des bâtiments) et accompagner la montée en compétence par la formation les professionnels du secteur.
- Développer les énergies renouvelables et leur stockage en augmentant la participation au capital de la Région dans les SEM ENR locales dont Nièvre Énergies (3 M€), en créant un fonds régional de la Transition Énergétique dédiées aux ENR (7M€), déployer de l'énergie solaire (22.4 M€) et le développement de la production d'hydrogène.
- Accélérer la transition énergétique dans le transport à l'origine de 94 % des émissions de CO2 (79.7M€).
- Préserver la biodiversité (5.9M€) dont 2.5 M€ pour lutter contre les effets du changement climatique.
- Accélérer les projets d'économie circulaire et de réduction des déchets en multipliant par 15 le montant annuel consacré à l'accélération de projets d'économie circulaire (9 M€) et en généralisant le tri à la source des bio déchets pour 1 M€.
- Promouvoir la filière forêt-bois (10 M€) confrontée à la crise climatique destructrice de milieu naturels en soutenant la création de plate-forme de stockage de bois scolytés pour 1 M€, en aidant la construction bois notamment les bâtiments publics (5 M€).

- **PROJET LOI DE FINANCES 2023 (PLF)**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 sera officiellement présenté en principe le 28 septembre. Le premier budget du deuxième quinquennat d'Emmanuel Macron, qui doit à

la fois traduire les engagements présidentiels et accompagner le choc de l'inflation, recèle encore pas mal d'inconnues. Des indices ont toutefois été distillés au cours de l'été par le gouvernement et un rapport sur les plafonds de dépenses mis en ligne début août sur le site du Budget apporte un certain nombre d'indications, notamment sur la répartition envisagée des crédits par "missions".

### **Emploi et éducation en tête**

Le plafond des dépenses affectées aux ministères sera de 339 milliards d'euros dans le cadre de ce PLF 2023, détaille le document, soit une hausse de 14,2 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2022 dans sa version initiale. La forte hausse de l'inflation renchérit la facture des crédits accordés aux ministères, tout comme la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, analyse l'ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de l'association Finances publiques et économie (Fipeco), François Écalle. Le 8 août, le ministre du Budget, Gabriel Attal, a toutefois précisé au journal Les Échos que les crédits du budget de l'État seraient en baisse de 2,5% en volume l'an prochain par rapport à la loi de finance rectificative adoptée en juillet.

Parmi les mieux lotis, le budget de l'Emploi va voir ses crédits fortement croître de 6,7 milliards d'euros pour atteindre 30,7 milliards d'euros. Ceci "afin notamment de financer la montée en puissance de l'apprentissage, avec un objectif de 1 million d'apprentis d'ici à la fin du quinquennat", a précisé Gabriel Attal.

L'Éducation nationale "bénéficiera d'une hausse historique" de 3,6 milliards (60,2 milliards), principalement afin de porter la revalorisation des rémunérations des enseignants. Contexte international oblige, la Défense progressera de 3 milliards (43,9 milliards), la Recherche et l'Enseignement supérieur de 1,5 milliard (30,8 milliards - mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du ticket U à 1 euro...) et la Solidarité de 2,1 milliards (29,7 milliards). La mission "Sécurités" va quant à elle augmenter de 1,4 milliard (16,1 milliards). Les crédits alloués à l'Écologie affichent une hausse de 1,9 milliard, "au titre notamment du dispositif MaPrimeRénov' et du bonus écologique".

La Justice (+700 millions), l'Outre-Mer (+300 millions), la Culture (+200 millions), le Sport et la Vie associative (+100 millions) vont légèrement croître tandis que l'immigration, les médias et industries culturelles stagneront. Rares sont les ministères à voir leur enveloppe diminuer. Les dotations aux ministères pour 2023 permettront "de tenir l'objectif d'un déficit à 5% de PIB l'année prochaine tout en finançant nos priorités", a assuré Gabriel Attal.

### **Fin de règne pour le plan de relance**

Les dépenses de soutien aux ménages et aux entreprises pour amortir l'inflation se sont chiffrées à une quarantaine de milliards d'euros en 2022. Avec la remise sur les carburants, le "bouclier tarifaire" contre l'envolée des prix du gaz et de l'électricité représente l'essentiel de ces dépenses exceptionnelles. Pour 2023, le gouvernement entend réduire la facture en ciblant davantage les aides en 2023.

Facture en baisse, également, du côté des dispositifs exceptionnels mis en place par le gouvernement dans le sillage de la pandémie de Covid-19. Les fonds accordés au plan de relance devraient ainsi tomber de 13 milliards d'euros dans le cadre du PLF 2022 à 4,4 milliards d'euros (soit -8,6 milliards, tandis que le plan d'urgence pour faire face à la crise sanitaire va disparaître, sachant qu'il mobilisait 200 millions d'euros dans la loi de finances 2022).

Bercy précise toutefois qu'il est prévu de "maintenir la mission Plan de Relance et les programmes qui la composent" afin de conserver "un vecteur ad hoc et isolé des autres budgets pour assurer le paiement des derniers restes à payer, essentiellement sur des projets d'investissement". "Au PLF 2023, les programmes de cette mission seront ainsi

exclusivement dotés de crédits de paiement car les derniers engagements de dépenses interviendront en 2022", ajoute le document.

Le plan France 2030 sera quant à lui doté de 6,1 milliards en 2023 (contre 7 milliards cette année) afin, résume le ministère du Budget, "de faire face aux défis liés aux transitions écologique et numérique, et de renforcer notre souveraineté pour une économie plus résiliente".

Les chantiers permettant de réaliser des économies sont peu évidents pour le moment. En sachant en outre que le document n'évoque pas le volet recettes du PLF.

### **Stabilité des dotations aux collectivités**

"Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit une baisse de la dépense publique de 1,3 % en volume et nous allons poursuivre cette trajectoire tout au long du quinquennat", déclarait Gabriel Attal le 3 août devant le Sénat. Le document mentionne pour sa part une baisse de 1,8% en volume pour le "champ courant" des "administrations publiques". Et une baisse de 0,3% pour les "administrations publiques locales" (-5,2% côté administrations publiques centrales, +0,2% pour la sécurité sociale).

Les chiffres diffèrent donc légèrement de la trajectoire qui a jusqu'ici été esquissée pour la période 2023-2027 et devrait se retrouver dans le projet de loi de programmation des finances publiques. "La dépense publique augmentera de 0,6 % en volume, hors urgence et relance, en moyenne sur la période 2023-2027", déclarait Gabriel Attal le 3 août à l'Assemblée, ajoutant : "Il faut que l'effort soit réparti entre l'État, les collectivités territoriales et la sécurité sociale, ce qui, concrètement, doit se traduire par une baisse en volume de 0,4% sur la norme de dépenses pilotables de l'État et de 0,5% sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales, qui sont globalement en bonne santé financière." De quoi comprendre que l'effort de 0,3% demandé aux collectivités en 2023 devrait se renforcer lors des années suivantes pour atteindre une moyenne annuelle de 0,5%.

Le document de Bercy comprend en outre un focus sur les "concours financiers aux collectivités". On peut y lire que ces concours "poursuivent leur croissance" (+ 600 millions). Mais il s'agit en réalité du "total" des concours, y compris notamment le FCTVA et la TVA affectée aux régions. Or le FCTVA va effectivement augmenter de 200 millions, tout comme le prélèvement sur recettes (PSR) de compensation de la réforme des impôts de production, tandis que la TVA des régions augmentera de 400 millions. On est donc là côté compensations.

En revanche, si l'on s'en tient à la mission Relations avec les collectivités territoriales et donc aux dotations, pas de hausse, contrairement à ce que réclament les représentants des élus locaux. Certes, comme promis, pas de baisse non plus.

"Les modalités de maîtrise de la trajectoire des dépenses locales sur le quinquennat, les mesures d'accompagnement des collectivités territoriales, notamment les plus fragiles, ainsi que les conditions de la mobilisation des collectivités dans des politiques prioritaires comme la transition écologique font l'objet d'une concertation entre le gouvernement et les associations d'élus, dans le cadre de laquelle des mesures complémentaires seront discutées", indique le document du ministère. Qui ne mentionne pas la suppression prévue – et donc la compensation – de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui génère des recettes annuelles de 7 à 8 milliards d'euros.

### **3 – LES PRINCIPALES MESURES BUDGETAIRES ET COMPTABLES PRISES EN 2022**

Sur le constat de l'analyse budgétaire et financière de l'ensemble des comptes du syndicat couvrant la période 2009/2021, les épargnes brutes et nettes sont à un niveau satisfaisant, notamment pour le budget principal.

Sur la période observée, notre épargne nette est stable à hauteur de plus de 4 millions d'euros ce qui nous confère une bonne capacité d'endettement et ainsi de pouvoir soutenir nos investissements et ceux des collectivités.

Il est également constaté que l'épargne nette du budget principal énergie est positive (+ 5 135 000 € à fin 2021).

Concernant le budget déchets ménagers il est constaté sur la période observée que notre épargne nette, si elle a fluctué, demeure positive en étant supérieure à 100 000 €/an après remboursement du capital de la dette.

En matière de dette, nous devrions lancer à l'automne des consultations pour :

- l'éclairage public
- le financement des chaufferies et réseaux de chaleur.

Pour le budget prestations de service, l'épargne nette s'est stabilisée en 2021 à hauteur de 24 000 €.

Suite à votre décision de transférer les activités de production décentralisées d'électricité à la SEM Nièvre Energies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations de cession et d'apports en nature sont enfin réalisées et l'augmentation du capital détenu par le SIEEEN a été effectuées.

Enfin, pour le budget de la Régie de chaleur, l'analyse fait ressortir une épargne nette qui tend à se rapprocher de 0.

En synthèse, la situation financière du SIEEEN est saine avec en 2021 une épargne nette de 5,6 M€.

L'encours global bancaire est de 11,9 M€ fin 2021 soit environ 2 ans d'épargne brute.

#### **4 - PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023**

Le syndicat accompagnera à la fois le bloc communal et les EPCI selon les domaines respectifs de chacun, observant que son rôle d'aménageur du territoire fait que son centre opérationnel se déplace progressivement vers les intercommunalités en charge du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Les politiques gouvernementales en matière de transition écologique et énergétique sont au cœur de nos actions quotidiennes et devront trouver, une traduction locale en lien avec notre stratégie énergétique, et celle de la Région arrêtée via le SRADDET et les premiers PCAET de notre Département. Le SIEEEN soutient ce programme d'actions.

Nous chercherons au-delà des actions syndicales traditionnelles, à nous inscrire dans les appels à projet lancés par l'Etat à l'instar du Contrat de Transition Energétique (CTE) ou de l'ADEME avec le Contrat d'Objectif Territorial (COT-ENR) ou de la Région, dans nos domaines visés : énergie, électromobilité, efficacité énergétique, économie circulaire et valorisation des filières mais également dans les actions des plans climat et des appels à manifestation d'intérêts.

Nous vous proposons d'examiner les orientations budgétaires suivant nos principaux thèmes et domaines d'intervention à savoir :

- **L'énergie pour tous**, couvre les secteurs de l'économie concressive (contrôle des concessions), des réseaux électrique et gazier, de la production thermique avec la régie de chaleur et de la précarité énergétique.

- **La préservation de notre environnement**, concerne essentiellement le domaine des déchets ménagers et du CODEC auquel on y adjoint la mobilité décarbonée avec le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et d'autres vecteurs comme le GNV ou l'hydrogène.
- **Un cadre de vie amélioré**, traduit nos actions dans le domaine de l'éclairage public, de la recherche de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation du patrimoine des collectivités.
- **L'économie du numérique au service de la dématérialisation**, comprend l'informatique de gestion, l'information géographique et la production cartographique le tout intégré dans un vaste plan de digitalisation avec les questions liées à la cybersécurité.
- **Les moyens opérationnels de l'action**, concernent les ressources humaines, la logistique, la dette et la communication et tout ce qui concourt à la mise en œuvre des politiques définies ci-dessus.  
L'ensemble est traduit dans un programme de manière générale pluriannuel de nos investissements.

### A – LE SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'ÉNERGIE

---

#### 1. CONTROLE DE LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

##### INVENTAIRE CAS/FACE 2022 – PERSPECTIVES ET CONSÉQUENCES DE L'INVENTAIRE CAS/FACE 2020

En 2022, un nouvel inventaire des besoins pour l'électrification rurale a eu lieu, et, une prise en compte « objective » des besoins de travaux pour la concession Nièvre a de nouveau été demandée par le SIEEEN. Après de nombreuses réunions et négociations, le SIEEEN cherche à obtenir la prise en compte de nombreux dossiers, qui initialement n'étaient pas retenus, de la part d'Enedis. Le SIEEEN s'est appuyé sur des travaux déjà engagés, des données provenant d'importantes campagnes de mesures chez les particuliers, mais également des données récupérées grâce aux 6 000 luminaires connectés sur le territoire. Tout cela a pu mettre en évidence que les départs mal alimentés d'Enedis n'étaient pas conformes à la réalité.

##### SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE LINKY SUR LA CONCESSION

Le SIEEEN malgré les assurances de départ données par ENEDIS et la demande des associations de défense des consommateurs regroupées au sein de la Commission consultative de services publics locaux (CCSPL) a dû renoncer à suivre de manière exhaustive les incidents et leur résolution lors de la pose des compteurs communiquant Linky. ENEDIS a invoqué une décision de la CNIL pour refuser de communiquer les données à son Autorité organisatrice de la distribution électrique (AODE).

Le SIEEEN reste cependant à disposition des usagers qui rencontreraient des problèmes lors de la pose de Linky pour instruire et suivre les suites apportées à leur réclamation par ENEDIS ou l'entreprise sous-traitante, qu'elle a retenue pour réaliser les travaux sur la concession ou des membres des Commissions locales d'énergie (CLE) qui auraient pu en avoir eu connaissance. Mais, il faut, pour cela, que préalablement les usagers le demandent officiellement à ENEDIS...

##### RENOVATION PROGRAMMÉE (RP) – EX PROLONGATION DE DURÉE DE VIE DES OUVRAGES (PDV)

Ce sujet déjà largement évoqué lors des trois précédents rapports d'orientation budgétaire a, début 2020 connu le début de son épilogue puisque la commission nationale de conciliation FNCCR/ENEDIS s'est réunie pour examiner la demande du SIEEEN relative à l'adoption par voie d'avenant de la PDV en investissement. Le procès-verbal de cette réunion a été finalisé seulement en septembre et transmis au Président du SIEEEN. Il valide le fait, que, préalablement à la mise en œuvre, comme travaux d'investissement de la PDV sur la HTA par ENEDIS et le SIEEEN.

##### NEGOCIATIONS AVEC ENEDIS ET EDF D'UN NOUVEAU MODÈLE DE CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTIONS D'ÉLECTRICITÉ SUR LA NIEVRE

En 2019 puis en 2020 ont eu lieu, les premiers échanges entre ENEDIS et le SIEEEN. Ce dernier, conformément à l'accord intervenu au plan national, sur un modèle de contrat, entend privilégier, dans nombre de domaines, le statu quo par rapport à l'ancien contrat. Il semble que cela ne soit malheureusement pas la position des négociateurs locaux et régionaux d'ENEDIS qui semblent largement ignorer les accords nationaux FNCCR/ENEDIS pour tenter d'imposer certains changements, toujours au détriment de l'autorité concédante et de celui des usagers nivernais. Cette situation explique que les négociations n'ont guère progressé au cours de ces deux dernières années.

En 2021, le SIEEEN et Enedis ont renoué le dialogue, profitant de la mise en place de nouvelles directions régionale et départementale chez le concessionnaire. Les nombreux échanges constructifs ont permis de rouvrir les négociations sur le renouvellement du

contrat de la concession Nièvre. Les séances de travail concernant les annexes 1 et 2, qui se succèdent depuis la mi-septembre 2021, sont constructives. Le SIEEEN va pouvoir aboutir à la signature du contrat pour la concession Nièvre en septembre 2022, en prenant pour socle le modèle de contrat de concession négocié en 2017 au niveau national par la FNCCR

#### RAPPEL SUR LE ROLE DES DELEGUES DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE DANS LE CONTROLE DE LA CONCESSION

ENEDIS s'attache aujourd'hui à détenir et maîtriser la transmission des données à l'échelle régionale et nationale au détriment du local, qui a déjà beaucoup perdu en moyen matériel, humain et en compétence.

Cette information réciproque est pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une relation autorité concédante/concessionnaire qui devrait être basée sur la transparence et le partage de l'information.

Nous sommes aujourd'hui très loin de cet objectif pourtant officiellement affiché dans les propos de notre concessionnaire ENEDIS.

Dans ce contexte, les délégués des communes, qui siègent dans les CLE, sont, plus que jamais, pour le SIEEEN des relais de terrain précieux pour lui fournir un maximum de signalements sur les dysfonctionnements et autres problèmes rencontrés par leurs concitoyens concernant le service public de la distribution de l'électricité.

La tenue de ces CLE, chaque automne, constitue un moment privilégié pour bénéficier de ces retours de terrain. Par ailleurs, tout au long de l'année, les élus locaux peuvent contacter leur Président de CLE ou la personne en charge du contrôle au SIEEEN. Un formulaire de réclamations pour tous les usagers a également été mis en place sur le site du SIEEEN afin d'assurer un contrôle quotidien et permanent.

#### METHODOLOGIE DE CONTROLE

Le SIEEEN a optimisé ses moyens de contrôle tels que la matrice de contrôle et la mise en place de fiches d'audit. Afin de suivre l'évolution de la concession sur plusieurs années, il s'est doté d'un nouvel outil : la synthèse de contrôle. Cette synthèse sur l'état des réseaux est accessible à tous via notre site internet.

Un lien vers un formulaire de réclamation a été inséré dans la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN pour permettre aux usagers de signaler tout problème rencontré avec les concessionnaires Enedis et GRDF (coupures, travaux, incidents...).

Le Syndicat effectue, par ailleurs, un contrôle quotidien rigoureux sur la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), prélevée par le fournisseur et reversée à la commune. Cet exercice permet de vérifier, notamment, si la TCCFE a bien été versée par les fournisseurs recensés et si les montants versés correspondent effectivement à la quantité d'électricité distribuée aux fournisseurs. Le SIEEEN s'intéresse au calcul de la taxe, aux frais de gestion et aux délais de reversement.

## 2. CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE GAZ

#### CONTROLE SUR LA SECURITE DES OUVRAGES

Le contrôle sur la sécurité des ouvrages, sur la période 2017-2019, a fait ressortir des lacunes sur la connaissance du réseau du concessionnaire, la programmation des visites d'ouvrages, le maintien des patrouilles dans les communes desservies et la hausse des incidents. GRDF s'appuie sur des textes de loi pour refuser certaines obligations. Or, ces manquements constituent un risque élevé pour la sécurité des biens et des personnes. Le SIEEEN a constaté, en outre, que GRDF n'assurait plus les réunions avec le SDIS 58 et ne dispensait plus à ce dernier de formation annuelle, depuis 2016, comme l'impose l'article 9 de la convention entre les deux partis. Les recommandations ont été faites au concessionnaire pour qu'il se mette en conformité. Le Syndicat a demandé également que

le délai d'interruption des flux gazeux soit détaillé, comme indiqué dans le cahier des charges de concessions, suite à sa hausse importante en 2019 : 89 minutes.

Le SIEEEN n'a pas reçu de communication sur les incidents, en 2021 et en 2022. Il a demandé à GRDF de revoir ses procédures, en conséquence. Un contrôle spécifique sera effectué sur cette thématique, courant 2022. Une réunion sera organisée, en outre, avec les délégués Gaz du SIEEEN pour évoquer le compteur communicant Gazpar.

#### CONTROLE SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SIEEEN a fait, en outre, un contrôle sur la Redevance à l'occupation du domaine public (RODP) sur la distribution de gaz. La RODP est calculée sur le mètre de canalisation traversant les communes. Le concessionnaire utilise un coefficient, entre 55 et 80%, sur la longueur des canalisations de distribution. En effet, ils considèrent que l'autre partie se trouve sur les voiries départementales et non communales, et doit être prise en compte dans la RODP à reverser au conseil départemental. Ce coefficient est appliqué de façon régional et ne prend pas en compte la réalité des communes de la Nièvre qui ne possèdent pas, en grande quantité, de voiries départementales. Ni le Syndicat ni la FNCCR n'a été informé officiellement de la mise en place de ce coefficient sur la Région Bourgogne Franche-Comté, comme l'affirme le concessionnaire. C'est pourquoi certaines communes ne touchent pas autant de redevance qu'elles devraient à l'avantage du département. Le Syndicat s'est rapproché du Conseil départemental pour vérifier si ce dernier recevait bien les 20 % de redevance non-pris en compte par GRDF. Depuis 2016, le département n'a pas établi de demandes pour toucher la RODP départementale. Le SIEEEN a donc apporté son aide dans le calcul et le paiement de ces 5 années de redevance. Le SIEEEN a contacté les communes les plus impactées, en 2022, afin de recalculer la longueur des voiries communales et départementales avec l'aide des responsables des services techniques. Les collectivités desservies en gaz naturel peuvent se mettre en relation avec le Syndicat pour recalculer leur linéaire de réseau de gaz et vérifier si le montant de leur RODP est exact.

#### METHODOLOGIE DE CONTROLE

Tout comme pour l'électricité, le SIEEEN a optimisé ses moyens de contrôle tels que la mise en place de fiches d'audit. Afin de suivre l'évolution de la concession sur plusieurs années, il s'est doté d'un nouvel outil : la synthèse de contrôle. Cette synthèse sur l'état des réseaux est accessible à tous via notre site internet.

Un lien vers un formulaire de réclamation a été inséré dans la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN pour permettre aux usagers de signaler tout problème rencontré avec les concessionnaires Enedis et GRDF (coupures, travaux, incidents...).

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Contrôle des concessions électrique et gaz</b>	Dépenses	36 055 €	96 765 €	104 093 €	65 448 €	170 026 €
	Recettes	576 335 €	582 939 €	591 053 €	610 233 €	592 550 €

#### **TOTAL REDEVANCES DE CONCESSION**

(Estimation en prenant en compte le nouveau contrat de concession)

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Electricité</b>	R1	492 629 €	501 182 €	509 049 €	528 000 €	510 000 €
	R2	408 882 €	452 413 €	491 036 €	246 200 €	490 000 €
	Prime Départementalisation	310 033 €	311 310 €	312 163 €	262 400 €	310 000 €
<b>Gaz</b>	R1	75 375 €	75 658 €	76 104 €	77 700 €	78 000 €

<b>TOTAL</b>	<b>1 286 919 €</b>	<b>1 340 563 €</b>	<b>1 388 352 €</b>	<b>1 114 300 €</b>	<b>1 388 000 €</b>
--------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

## B – UNE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE DE QUALITE

### 1. LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

A partir de 2023, les dépenses en lien avec les réseaux de distribution d'électricité seront exprimées en HT. En effet, le décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015 a supprimé la procédure de transfert du droit à déduction de la TVA pour les contrats conclus après cette date. Ainsi, le SIEEEN devra récupérer la TVA par voie fiscale (récupération auprès d'Enedis auparavant).

Concernant les travaux basse tension délibérés, renforcements, réseaux vétustes qui doivent concourir à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution, le SIEEEN prévoit un maintien du niveau d'investissement. Le niveau du Compte d'affectation spéciale (CAS/FACé) devrait être sensiblement au même niveau qu'en 2022 en application de l'inventaire 2021 (hors programme spécial).

En matière d'extensions de réseaux en revanche, le SIEEEN a prévu une augmentation dans la continuité des exercices précédents... qui pourra, si nécessaire être complétée par décision modificative en cours d'année d'autant que le coût de ces travaux est couvert par la Part couverte par le tarif (PCT) pour l'usage relevant du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à hauteur de 40 %, les 60 % restant sont à la charge des collectivités ou demandeurs. Ces travaux ne pèsent donc pas sur le budget du SIEEEN, ils constituent une « opération blanche » (hors maîtrise d'œuvre du service).

		Réalisé 2020 (TTC)	Réalisé 2021 (TTC)	Crédits 2022 (TTC et hors RAR)	Prévisions 2023 (HT)
Renforcement des réseaux	<b>Dépenses</b>	1 713 404 €	2 036 918 €	1 931 000 €	1 503 300 €
	<b>Recettes</b>	957 256 €	1 173 396 €	1 061 833 €	662 000 €
	FACE	780 229 €	831 868 €	740 000 €	662 000 €
	TVA	177 027 €	341 528 €	321 833 €	0 €
Sécurisation des réseaux	<b>Dépenses</b>	2 615 210 €	1 877 204 €	1 876 000 €	1 676 500 €
	<b>Recettes</b>	1 851 740 €	1 137 756 €	1 292 667 €	1 038 000 €
	FACE	1 195 734 €	627 006 €	730 000 €	738 000 €
	ENEDIS	250 000 €	250 000 €	250 000 €	300 000 €
	TVA	406 006 €	260 750 €	312 667 €	0 €
Renouvellement HTA	<b>Dépenses</b>	111 132 €	152 510 €	0 €	0 €
	<b>Recettes</b>	45 945 €	18 300 €	0 €	0 €
	TVA	45 945 €	18 300 €	0 €	0 €
Extension des réseaux	<b>Dépenses</b>	603 895 €	811 042 €	965 400 €	1 004 200 €
	<b>Recettes</b>	668 365 €	856 085 €	960 900 €	1 000 000 €
	Participation Tiers	333 021 €	591 807 €	480 000 €	600 000 €
	PCT	232 755 €	181 775 €	320 000 €	400 000 €
	TVA	102 589 €	82 503 €	160 900 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	5 043 641 €	4 877 674 €	4 772 400 €	4 184 000 €
	<b>Recettes</b>	3 523 306 €	3 185 537 €	3 315 400 €	2 700 000 €



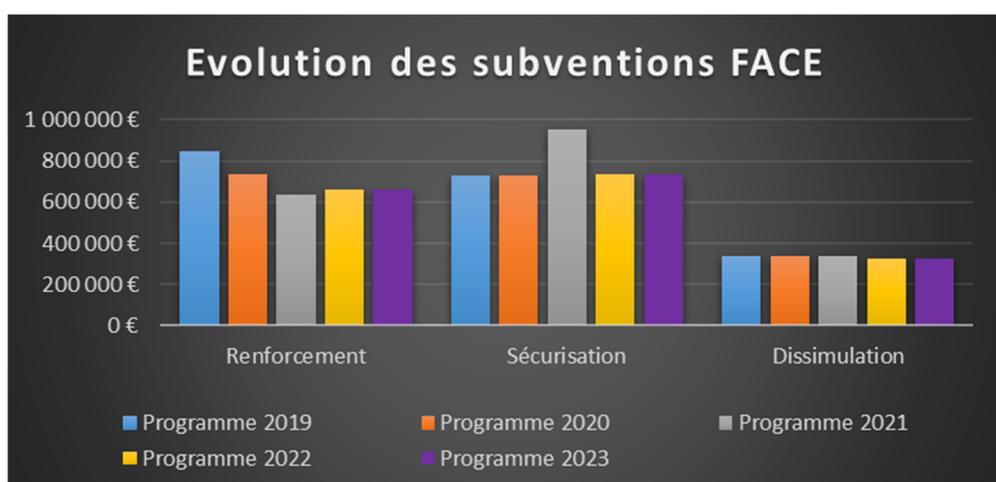
Concernant les dissimulations de réseaux qui résultent de demandes communales ou de leurs intercommunalités, au regard du nombre de dossiers reçus cette année et qui témoigne de la volonté de nos collectivités d'aménager et d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens, le SIEEEN a décidé de maintenir un niveau d'investissement conséquent en 2023 (près de 1,5M€ TTC).

Ces travaux, à l'initiative des communes, et qui intègrent généralement un aménagement de l'espace dans la zone agglomérée, concourent aussi à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux de distribution.

		Réalisé 2020 (TTC)	Réalisé 2021 (TTC)	Crédits 2022 (TTC et hors RAR)	Prévisions 2023 (HT)
<b>Dissimulation des réseaux</b>	<b>Dépenses</b>	1 116 041 €	875 175 €	1 407 600 €	1 230 000 €
	<b>Recettes</b>	674 048 €	592 840 €	632 600 €	398 000 €
	<i>FACE</i>	433 010 €	269 883 €	338 000 €	328 000 €
	<i>Participation collectivités</i>	97 034 €	142 814 €	60 000 €	70 000 €
	<i>TVA</i>	144 004 €	180 143 €	234 600 €	0 €
<b>Valorisation déchets service électricité</b>	<b>Dépenses</b>	0 €	0 €	40 000 €	0 €
	<b>Recettes</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	1 116 041 €	875 175 €	1 447 600 €	1 230 000 €
	<b>Recettes</b>	674 048 €	592 840 €	632 600 €	398 000 €



Dotations FACE	Programme 2019	Programme 2020	Programme 2021	Programme 2022	Programme 2023
Renforcement	846 000 €	738 000 €	635 600 €	662 000 €	662 000 €
Sécurisation	727 000 €	730 000 €	954 200 €	738 000 €	738 000 €
Dissimulation	339 000 €	338 000 €	340 200 €	328 000 €	328 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 912 000 €</b>	<b>1 806 000 €</b>	<b>1 930 000 €</b>	<b>1 728 000 €</b>	<b>1 728 000 €</b>



## 2. LE GÉNIE CIVIL TÉLÉCOMMUNICATION ET HAUT DÉBIT

Le SIEEEN réalise en maîtrise d'ouvrage déléguée les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication connexes aux travaux sur les réseaux d'électrification. Par ailleurs, le SIEEEN s'attache, sur le périmètre de ses travaux, à préparer l'arrivée du haut débit par la pose de fourreaux d'attente dont il assure le financement et qu'il doit, en conséquence, inscrire dans ses dépenses budgétaires.

Le SIEEEN va poursuivre, en 2023 comme il l'a fait les années précédentes son contrôle systématique des préconisations d'Orange afin de limiter les travaux à ce qui est véritablement nécessaire en substitution du réseau déposé. Des abus de l'opérateur en rapport avec le développement des réseaux qu'il essaie de faire financer par la commune sont en effet souvent constatés et doivent être corrigés régulièrement dans les études délivrées par Orange à notre service maître d'œuvre, le service technique Electricité.

		Réalisé 2019 (TTC)	Réalisé 2020 (TTC)	Réalisé 2021 (TTC)	Crédits 2022 (TTC et hors RAR)	Prévisions 2023 (TTC)
<b>Génie civil Telecom</b>	Dépenses	444 081 €	307 651 €	376 690 €	360 000 €	600 000 €
	Recettes	488 550 €	240 105 €	326 290 €	360 000 €	600 000 €
<b>FTTH</b>	Dépenses	43 605 €	3 717 €	8 763 €	12 000 €	120 000 €
	Recettes	8 948 €	7 153 €	610 €	2 000 €	20 000 €

<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>487 686 €</b>	<b>311 368 €</b>	<b>385 453 €</b>	<b>372 000 €</b>	<b>720 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>497 498 €</b>	<b>247 258 €</b>	<b>326 900 €</b>	<b>362 000 €</b>	<b>620 000 €</b>

## 1. DE MULTIPLES MISES EN CHANTIER :

L'année 2022 aura été marquée par la mise en service de la première chaufferie granulé de la Régie, celle de Vaux d'Amognes dont les travaux se sont terminés à l'automne. Ainsi que par la mise en chantier de l'extension du réseau de chaleur de Château Chinon EIAT.

Parmi les évolutions de réseaux existants et leur densification, notons le raccordement effectif de la salle culturelle de Lormes au réseau de chaleur ainsi que la mise en place d'une attente pour chauffer les locaux du SDIS. La cité des enfants de Lormes, propriété de la communauté de communes est également raccordée. Sur ce même réseau les études avant-projet pour l'extension et le raccordement de deux autres bâtiments (gîte des roches et ancienne école ODESSA) ont été finalisées, les travaux vont débuter début 2023.

Les travaux d'extension du réseau de chaleur de château Chinon EIAT débutés au printemps 2022 seront réceptionnés avant la fin de l'année pour une première année d'exploitation sur 2023. L'extension desservira le Collège, la MJC, le gymnase, la trésorerie ainsi que trois immeubles du bailleur social Habellis.

Les études avant-projet concernant le projet de chaufferie de Cossaye ont été finalisées durant l'été 2022 et déboucheront sur la mise en œuvre du projet début 2023. Il en est de même pour les deux chaufferies de Coulanges les Nevers (groupe scolaire A. Malraux et Espace des Saules).

Le projet de Varzy 2, longtemps demeuré en suspens, a été débloqué, les études de conception et la consultation des entreprises seront réalisées fin 2022 pour une mise en chantier début 2023.

Le projet d'Entrains sur Nohain, en phase d'étude de conception durant l'été 2022 fera l'objet d'une consultation des entreprises fin 2022 pour une mise en chantier 2023.

Les projets de Sougy sur Loire et Saint Pierre le Moutier, en phase d'étude de conception fin 2022 seront mis en chantier fin 2023.

Le projet de chaufferie bois couplée à une centrale solaire thermique à Imphy sera en phase d'étude de conception début 2023 pour une mise en chantier fin 2023.

Un projet d'extension du réseau de chaleur a été étudié en 2022 sur la commune de Corancy, une mise en chantier est possible fin 2023 selon l'avancement du projet communal connexe.

Une étude concernant l'extension du réseau de chaleur de La charité sur Loire a été menée en 2022. Elle s'avère concluante si l'hôpital Pierre Léo sollicite le raccordement. Le cas échéant, une maîtrise d'œuvre sera recrutée pour effectuer les études avant-projet en 2023.

Plusieurs projets seront mis à l'étude en 2023, notamment l'extension du réseau de Montigny en Morvan, de Corbigny et de Saint Saulge. Des réalisations de chaufferies seront également étudiées sur les communes de Château chinon (place Louis Gallois) et Lormes (centre-ville).

Entre 8 et 10 mises en chantiers sont programmées pour 2023, ce qui augmentera le volume financier et l'activité du service de manière conséquente.

La Régie de chaleur exploitera ou fera exploiter fin 2022, 22 réseaux de chaleur pour une puissance bois énergie cumulée de 8,25 MW.

## 2. UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EN PROGRESSION

Le périmètre des marchés d’approvisionnement en combustible bois a été revu en 2021 de sorte à privilégier l’exploitation de la plateforme de production de plaquette de Château Chinon. Ainsi, l’intégralité des chaufferies situées dans le Morvan est approvisionnée par la plateforme du SIEEEN.

Pour sa troisième saison d’exploitation, la plateforme de production de plaquettes de Château Chinon a transformé 1030 tonnes de bois achetés auprès d’exploitants ou propriétaires forestiers locaux.

Un chantier de déchiquetage a été réalisé à l’été 2022. Les plaquettes produites seront utilisées pour fournir les chaufferies de Château Chinon EIAT, Moux en Morvan, Planchez, Montsauche, Montigny en Morvan, Château Chinon mairie, Arleuf, Planchez et Lormes pour la saison de chauffe 2022-2023. Un marché de transport a été passé avec un groupement d’agriculteurs pour l’acheminement des plaquettes de la plateforme vers les chaufferies, en complément de la convention passée entre le service Déchets ménagers et la Régie de chaleur qui pourvoira une partie des besoins de transport sur la saison.

La plateforme devrait ainsi subvenir à la moitié des besoins en plaquette de bois des chaufferies gérées par la Régie pour la saison 2022/2023.

La plateforme de production de plaquette de Rix a été mise en exploitation à l’été 2022. Elle approvisionnera la chaufferie de Saint Amand en Puisaye pour la saison 2022/2023, puis fournira la chaufferie de Varzy 2 la saison suivante.

Le marché de fourniture de fioul pour l’ensemble des installations sera renouvelé en 2023.

## 3. UNE IMPLICATION PRÉGNANTE DANS LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTAL

Le Syndicat a signé fin 2020, un contrat d’objectif territorial « énergies renouvelables » (COT-ENR) avec l’ADEME. Ce partenariat permet au porteur du contrat de mobiliser, animer et mettre en synergie les acteurs sur son territoire, d’apporter aux maîtres d’ouvrages une assistance technique ainsi qu’un soutien financier. Une vingtaine de projets bois énergie, solaire thermique et récupération de chaleur fatale a ainsi été identifiée pour des réalisations dans les trois ans à venir. Le COT ENR permet ainsi d’apporter un élan supplémentaire au développement des énergies renouvelables thermiques et de renforcer le travail partenarial avec l’ALEC 58 et le PNR Morvan.

Fin 2022, le dispositif aura attribué 11 subventions pour un montant total de 1 057 000 €.

L’ensemble de ces réalisations confortera **le rôle de la Régie de chaleur comme « le premier opérateur public de thermie dans la Nièvre » qui œuvre en circuit court pour le développement des territoires en mobilisant leur ressource forestière et en créant des emplois locaux.**

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022 (RAR inclus)	Prévisions 2023	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 046 899 €	873 923 €	1 992 194 €	1 737 691 €	2 079 417 €	
	Recettes	1 110 780 €	1 039 489 €	1 762 369 €	1 737 691 €	2 079 417 €	
INVESTISSEMENT	RESEAUX	Dépenses	1 190 486 €	812 026 €	1 342 416 €	5 386 657 €	1 963 000 €
		Recettes (subventions)	1 062 008 €	464 833 €	806 790 €	4 094 968 €	1 016 700 €
	PLATE FORME	Dépenses	40 097 €	1 212 €	85 449 €	418 851 €	0 €
		Recettes (subventions)	435 756 €	0 €	3 165 €	387 857 €	0 €
	SUPPORT	Dépenses	1 594 €	2 013 €	25 720 €	22 101 €	25 400 €
		Recettes (subventions)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les principales évolutions budgétaires de fonctionnement concernent l'exploitation des nouvelles chaufferies ou extensions (combustibles ...), à savoir l'extension de l'EIAT et Vaux d'Amognes. L'augmentation résulte également de l'exploitation sur une année complète d'autres chaufferies.

Concernant les investissements, les projets inclus dans les prévisions 2023 sont :

Titre du projet	Description du projet	Montant projet	Montant subvention
Création RC Imphy - Piscine	MOE service P&E et Thermique + Travaux passage de voie ferrée + chaufferie réseau	530 000 €	265 000 €
Création RC St Pierre le Moutier	Travaux	450 000 €	225 000 €
Création RC Sougy sur Loire	Travaux	350 000 €	175 000 €
Création RC Entrains sur Nohain	Travaux	160 000 €	80 000 €
Création RC Imphy - Centre ville	MOE service P&E et Thermique	160 000 €	80 000 €
Extension réseau de chaleur de La Charité	MOE Thermique	100 000 €	70 000 €
Création RC Château-Chinon - Gallois	MOE	40 000 €	28 000 €
Création RC Clamecy - Ferme Blanche	MOE	40 000 €	28 000 €
Création RC Lormes 2	MOE	40 000 €	28 000 €
Modifications suite audit technique EIAT	Trappes de ramonage, système anti-incendie, Modification de l'évacuation des condensats Ch. Fioul	30 000 €	0 €
Véhicule RRC	Hybride rechargeable	25 000 €	0 €
Extension réseau de chaleur de Corancy	MOE	20 000 €	14 000 €
Extension réseau Corbigny	MOE	12 000 €	2 000 €
Etude de faisabilité création RC Clamecy - Hopital		12 000 €	8 400 €
Etude de faisabilité création RC Lormes 3 (centre bourg)		9 000 €	6 300 €
Etude de faisabilité extension réseau St Saulge		6 000 €	4 200 €
Etude de faisabilité extension réseau de Montigny en Morvan		4 000 €	2 800 €
Renouvellement matériel informatique		400 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 988 400 €</b>	<b>1 016 700 €</b>

#### D – MISSION TRANSITION ENERGETIQUE CLIMAT

Pour rappel, cette mission est à l'origine de la création du dernier service en date au SIEEEN. Aujourd'hui, avec le contexte de crise énergétique, elle répond plus que jamais à un besoin. Le service déploie ses actions d'études, de prospective et de stratégie, d'accompagnement des territoires et de ses habitants fragilisés par le coût de l'énergie, de conseil en format transversal s'appuyant aussi largement sur les compétences techniques issues des autres services.

Il est l'animateur de la *stratégie énergétique nivernaise* visant le court et moyen terme. Il opère plus spécifiquement sur des enjeux prégnants : **l'urbanisme, la lutte contre la précarité énergétique et la planification énergétique**, sujets d'intérêt majeur aujourd'hui.

Ses compétences se mettent au service de la définition d'orientations politiques pour accélérer la Transition Energétique et surmonter la crise énergétique.

Mi 2022 le service est composé de 6 postes et de 5 ETP.

#### 1. PLANIFICATION TERRITORIALE DE L'ENERGIE

Le syndicat a fait le choix politique d'accompagner les territoires nivernais pour contribuer à la Transition Energétique de la Nièvre. Cette décision participe à la mise en œuvre de la *stratégie nivernaise* alors que les EPCI sont identifiés comme les moteurs locaux.

La mission est exercée à ce jour sans participation financière des collectivités, compensée en partie par des subventions de l'ADEME et du FNADT.

## ▪ LES TERRITOIRES ENGAGES DANS LA TRANSITION ENEREGTIQUE

Le SIEEEN justifie aujourd'hui d'un accompagnement sur une dizaine d'années.

Historiquement 2 EPCI ont débuté avec la démarche TERRitoire à Energie POSitive (TEPOS). L'engagement durable des collectivités repose sur une volonté politique constante malgré le renouvellement des équipes, ainsi que des moyens techniques dédiés. L'exemplarité de ces territoires doit être incitative pour susciter d'autres engagements ailleurs.

L'ADEME soutient le SIEEEN pour la seconde fois via une convention triennale qui prendra fin en décembre 2023. La mission est conduite en interne en binôme avec la chargée de la dynamique Economie circulaire.

En 2022, les agents s'attachent à :

- Sensibiliser les élus et les techniciens des territoires
- Poursuivre l'accompagnement des communautés de communes Bazois Loire Morvan, Tannay Brinon Corbigny, les Bertranges, l'Agglomération de Nevers. Le SIEEEN agit en relai de l'ADEME sur le programme Citergie'Start. Il contribue au diagnostic énergétique, apporte une expertise, contribue au traitement de données énergie
- ✓ Animer le réseau départemental des techniciens de la transition énergétique dit *réseau AGITES* : organisation de deux rencontres annuelles, mise en valeur des territoires ou initiatives, un travail sur les énergies renouvelables avec des méthodes de débat expérimentées
- ✓ Poursuivre son action de suivi ponctuel des PCAET même si la mission est moins prégnante
- ✓ Animer et faire vivre le Contrat de Transition Ecologique Nièvre Ligérienne et l'articulation avec le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique sur le PETR Val de Loire Nivernais. Des objectifs de conditionnalité écologique ont été proposés à la Préfecture afin d'engager les aides vers des projets vertueux

## ▪ UN URBANISME DURABLE

Pour rappel, le SIEEEN est un des Syndicats d'énergie précurseurs dans l'intervention sur le champ de l'urbanisme. Cet enjeu comme levier de la transition énergétique a bien été identifié dans la *stratégie départementale* de 2015.

La mission tient ses promesses : le chargé de mission sensibilise les élus lors de l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme, tels les cartes communales et les PLU. Il a pu ainsi contribuer à quelques études. Mais surtout, on notera la nécessaire prise de conscience de changer d'échelle vers des démarches de PLU voire de PLUI et réaliser ainsi des économies d'échelle tout en donnant de la cohérence au projet territorial.

Le chargé de mission agit aussi au coeur de la définition des projets des programmes Petites Villes de Demain et autres dispositifs similaires de la Région ou du PETR Val de Loire Nivernais. Il a ainsi participé aux études des deux tiers des communes concernées. Les projets du SIEEEN sont replacés dans les perspectives d'aménagement, les questions énergétiques mieux intégrées.

Au final, ce travail quotidien « d'ambassadeur » participe à l'inclusion quasi systématique, comme un réflexe, des questions énergétiques. Des supports visuels à venir faciliteront leur traduction spatiale.

▪ LES PERSPECTIVES 2023 DU SERVICE

La crise énergétique qui impacte les budgets et suscite des craintes de rupture d’approvisionnement met en exergue notre dépendance énergétique historique. Ceci devrait encourager voire contraindre les territoires à s’investir davantage. Les effets du changement climatique infléchiront aussi les orientations. De nouvelles mesures nationales et européennes sont attendues pour la fin de l’été et l’automne. Le SIEEEN et tous ses services se mobilisent pour accélérer la transition énergétique du département.

Le service « Transition Energie Climat » prend sa part pour :

- ✓ Définir une stratégie actualisée pour les territoires et la mettre en œuvre : la stratégie énergétique 2015 doit être révisée tant sur le plan des ambitions de réduction des consommations que sur celui de la production d’énergies renouvelables. Le service de par ses pratiques de travail en format « horizontal » sera le chef de file de ce chantier
- ✓ Contribuer à la mise en oeuvre du cadastre solaire nivernais accessible par tous
- ✓ Participer à ce que les documents d’urbanisme s’élaborent à une échelle adaptée aux enjeux de transition énergétique et faire en sorte que la question énergétique soit bien appréhendée dans ce cadre
- ✓ « Rallier à la cause » de nouveaux territoires pour faire face à la situation alarmante
- ✓ Maintenir une présence aux cotés des PCAET et contribuer à leur révision à mi-parcours, examiner les nouvelles demandes de PCAET ou les plans combinés avec un SCOT ; le bien-fondé de la planification énergétique a été mis en avant suite aux conséquences de la crise énergétique
- ✓ Converger vers la fin du programme CTE et mobiliser les dernières actions. Mais aussi être acteur des deux CRTE départementaux
- ✓ Poursuivre plus que jamais nos efforts de sensibilisation sous toutes les formes : conférences, réunions, webinaires qui peuvent nécessiter des besoins en communication
- ✓ Enrichir la collecte et l’analyse des données énergie/air/climat pour nourrir l’actualisation de la stratégie énergétique :
  - Poursuivre le partenariat avec ATMO sur la qualité de l’air (au service de la mission CEP) et l’accès aux données énergie d’OPTEER
  - Recueillir de nouvelles données éclairantes (open data)
  - Positionner le SIG du SIEEEN comme outil support qui s’enrichit avec les nouvelles données
  - Mandater ponctuellement un bureau d’études pour réaliser des travaux de prospective (études)
  - Contribuer au suivi de la convention ENEDIS à venir
  - Se former à la mobilisation des données

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Planification, mobilité et urbanisme</b>	Dépenses	110 003 €	229 057 €	222 697 €	194 690 €	205 796 €
	Recettes	24 342 €	28 753 €	66 820 €	50 066 €	41 700 €

### 3. COORDINATION DU GROUPEMENT RÉGIONAL D'ACHAT D'ÉNERGIE

Le SIEEEN, en 2014, a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne. Ce groupement a été créé afin d'accompagner les acheteurs nivernais (personnes morales de droit public et privé) dans la mise en concurrence de leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel suite à la disparition de certains contrats réglementés. 468 membres avaient adhéré alors à ce groupement Bourguignon.

Suite à la fusion des régions, le SIEEEN a créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté avec les 7 autres syndicats d'énergie en 2016. On enregistre, en 2022, 2043 membres à ce groupement dont 80 % de communes.

#### LE BILAN DU GBFC 2022

- Pour l'électricité : les marchés regroupent 39 000 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 450 GWh. Le groupement représente 13 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.
- Pour le gaz : les marchés regroupent 3 500 contrats, soit un volume annuel mis en concurrence de 330 GWh. Le groupement représente 10 % de la consommation régionale du secteur tertiaire.

Le SIEEEN, en qualité de coordonnateur, perçoit une dotation des syndicats d'énergie et des cotisations des adhérents nivernais.

Une nouvelle campagne d'adhésion, qui comprend les confirmations d'adhésion des anciens membres et la recherche de nouveaux membres, a permis à 250 nouvelles structures de rejoindre le groupement.

En 2022, le groupement a renouvelé ses marchés pour la fourniture d'électricité. La crise énergétique, débutée fin 2021, aura un impact important sur les budgets énergie des consommateurs. Le groupement estime des hausses de +180% à +240% des budgets électricité 2023 des membres par rapport à 2022.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Groupement d'achat	Dépenses	86 723 €	119 951 €	145 689 €	168 822 €	204 015 €
	Recettes	89 128 €	93 928 €	59 190 €	102 138 €	45 600 €

### A – LE TRANSFERT, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

---

Désormais en charge de la planification des politiques de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets, les Régions doivent construire et piloter leur politique de gestion des déchets de manière à atteindre les objectifs nationaux de prévention et d'amélioration des taux de recyclage et de valorisation matière et énergétique. Les plans régionaux doivent aussi intégrer désormais un plan d'action en faveur de l'économie circulaire qui au-delà du seul domaine des déchets, doit entrer en synergie avec les autres politiques publiques portées par la Région (environnement, développement des territoires, activité économique...) et ce faisant, rester cohérent avec les autres outils de planification.

Cette orientation s'impose aux collectivités. Elle appelle les territoires à faire évoluer leur mode de gestion des déchets, en passant d'un modèle de traitement linéaire vers un modèle plus sobre, limitant les gaspillages et faisant de la ressource déchets un levier de développement économique local.

Le SIEEEN et ses adhérents ont su anticiper ce changement en obtenant d'abord le label Territoire zéro déchets zéro gaspillage (TZDZG) en 2014 puis en accédant au dispositif Contrats d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) en 2016. Cette démarche traduit une volonté partagée à la fois de maîtriser durablement leurs dépenses, de poursuivre leur politique ambitieuse en matière de réduction des déchets à la source et d'amélioration des performances de valorisation des emballages et des bio déchets grâce à l'animation territoriale, mais aussi de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales de recyclage porteuses d'emplois pérennes et non délocalisables.

Leur programme prévoit une restructuration complète de l'activité qui repose sur un nouveau maillage des équipements sur le territoire, leur évolution technique, la création d'un pôle d'activité à Rouy, le recours aux nouvelles technologies et une réorganisation du transport à coûts maîtrisés à partir de 2022. Le montant des investissements qui seront consacrés à ce projet s'élèvent à près de 10 millions d'euros TTC à réaliser entre 2020/2023. L'enjeu de ce projet de modernisation de l'activité est d'aboutir à une stabilisation des coûts de traitement sur les prochaines années grâce à un fonctionnement flexible et évolutif, et de dégager si possible des marges financières sur les charges d'exploitation qui pourraient être réinvesties dans l'économie locale.

Le projet de service est rentré dans sa phase opérationnelle depuis 2019.

Les collectivités ont pleinement été associées à la programmation des travaux de réhabilitation des quais de transfert dans une logique de complémentarité et d'optimisation de fonctionnement entre les équipements du SIEEEN et les déchèteries attenantes. Lancés courant 2020, les premiers chantiers de Corbigny, Château Chinon Champvert provisoire et Rix ont été réceptionnés en 2021. La seconde phase de travaux portant sur les quais de Préporché, Champvert et Langeron en remplacement de celui de Chantenay Saint Imbert devrait démarrer en début d'année prochaine. La restructuration complète du réseau est attendue avant la fin de l'année 2023.

De conception simple et souple, ce nouveau réseau permettra de rationaliser le transport en ajustant au mieux les moyens de transport aux quantités et aux destinations finales des déchets.

Depuis 2022, les emballages, sont transférés à l'aide de gros porteurs de plus grande capacité depuis les quais réhabilités, jusqu'au centre de tri situé à près de 200 Km de la Nièvre.

Cette réorganisation va permettre progressivement de dégager du temps à la régie transport pour étendre ses activités au transport interdépartemental. Un camion supplémentaire a été commandé en 2022 et sera livré en 2023.

Depuis 2022 le territoire est passé en extension de consignes de tri des emballages - Grâce à l'efficacité du plan de communication déployée depuis un an sur le territoire, plusieurs centaines de tonnes ont déjà été détournées de l'élimination pour être recyclées. Le SIEEEN continuera d'assurer en 2023 la gestion directe du centre de pré tri des papiers de Rouy reprise en début d'année. L'installation a conservé sa vocation sociale Un nouveau contrat d'insertion sera signé en 2023.

### Investissements : Etudes et travaux

INVESTISSEMENT		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Quai de transfert</b>	Dépenses	177 822 €	510 174 €	1 423 992 €	1 416 342 €	3 387 550 €
	Recettes	177 822 €	1 375 987 €	170 527 €	1 416 342 €	3 387 550 €
	Subventions	0 €	2 450 €	170 527 €	343 011 €	95 000 €
	Emprunt	177 822 €	1 373 537 €	0 €	1 073 331 €	3 292 550 €
<b>Centre de Rouy</b>	Dépenses	11 398 €	5 573 €	8 396 €	256 940 €	5 040 000 €
	Recettes	548 406 €	5 573 €	8 396 €	256 940 €	5 040 000 €
	Subventions	548 406 €	0 €	0 €	33 000 €	750 000 €
	Emprunt	0 €	5 573 €	8 396 €	223 940 €	4 290 000 €
<b>Plateforme de compostage</b>	Dépenses	15 874 €	0 €	1 385 €	759 203 €	1 124 400 €
	Recettes	15 874 €	40 642 €	10 919 €	759 203 €	1 124 400 €
	Subventions	0 €	40 642 €	10 919 €	151 769 €	0 €
	Emprunt	15 874 €	0 €	0 €	607 434 €	1 124 400 €
<b>Régie Transport</b>	Dépenses	28 680 €	0 €	2 875 €	258 000 €	372 000 €
	Recettes	28 680 €	0 €	2 875 €	258 000 €	372 000 €
<b>Service Nevers</b>	Dépenses	25 465 €	6 700 €	2 919 €	9 689 €	11 000 €
	Recettes	25 465 €	6 700 €	2 919 €	9 689 €	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>259 239 €</b>	<b>522 447 €</b>	<b>1 439 567 €</b>	<b>2 700 174 €</b>	<b>9 934 950 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>796 247 €</b>	<b>1 428 902 €</b>	<b>195 636 €</b>	<b>2 700 174 €</b>	<b>9 934 950 €</b>

Les politiques nationales et régionales incitent les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de leurs équipements afin d'en rationaliser l'usage. Les collectivités nivernaises ont notamment collaboré sur 2 projets majeurs. Tout d'abord la création en 2019 d'une Société publique locale (SPL) « Berry Nivernais » pour le tri des emballages qui a également associé les collectivités du Cher et deux collectivités de l'Indre soit un bassin de plus de 500 000 habitants. L'outil industriel situé à Bourges sera mis en service de l'installation en mars 2023. Les emballages collectés sur le territoire du SIEEEN seront alors réorientés vers cette unité.

Le second projet porte sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation de l'incinérateur de Fourchambault qui traitera l'ensemble des ordures ménagères et des déchets encombrants incinérables du territoire nivernais. Grâce à l'apport de tonnages garantis couvrant les capacités d'accueil de l'usine, des travaux de modernisation pourront être réalisés et permettront à toutes les collectivités de bénéficier en contrepartie, d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit pour le traitement de leurs déchets.

Enfin, l'étude départementale portant sur la gestion des déchets du BTP lancée en 2019 a permis de faire émerger des solutions actuellement inexplorées en matière de réemploi, d'identifier de nouvelles filières de recyclage mais aussi de cerner les besoins en équipements sur les zones mal desservies du territoire. A ce titre la plate-forme de pré tri de Rouy, de par son positionnement géographique, pourra s'intégrer dans le maillage territorial, en offrant une solution en matière de regroupement, de tri et de recyclage des déchets en mélange, actuellement enfouis. Un plan de sensibilisation sera également mis en œuvre avec l'aide des chambres consulaires et des fédérations professionnelles pour développer une vraie culture du réemploi et du recyclage des déchets du BTP sur le territoire et ce faisant, inciter les entreprises à mieux trier leurs déchets mais aussi amener les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage à insérer des clauses environnementales plus ambitieuses dans leurs marchés.

L'efficacité de notre politique déchets peut se mesurer à travers l'évolution des dépenses/recettes liées à :

- la gestion des équipements (avant/après travaux)
- le tri des emballages
- le traitement des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des déchets de déchèteries (impact de l'évolution de la TGAP)
- le transport : part régie et part prestation
- l'animation territoriale : les adhérents ayant repris la gestion directe de leurs ambassadeurs, le SIEEEN assure désormais la seule coordination des projets de communication communs en matière de tri/prévention/économie circulaire.

Les charges transverses ou « support » représentent les dépenses liées à la mise en œuvre de la politique du service (caractérisations, études, frais de secrétariat, adhésions aux associations de collectivités, organisation des réunions...) Ces dépenses « support » ainsi que les dépenses de personnels sont réparties entre les cinq blocs de dépenses précédemment mentionnés, au prorata des charges techniques pour les unes et au temps passé pour les secondes via une comptabilité analytique.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>STATION TRANSFERT</b>	<b>Dépenses</b>	1 200 619 €	1 024 056 €	1 079 177 €	1 269 689 €	1 259 955 €
	<b>Recettes</b>	1 336 652 €	1 388 607 €	1 446 855 €	1 456 051 €	1 444 788 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	1 258 670 €	1 315 219 €	1 358 308 €	1 368 996 €	1 361 433 €
	<i>Autres (compost...)</i>	77 982 €	73 388 €	88 547 €	87 055 €	83 355 €
<b>TRANSPORT</b>	<b>Dépenses</b>	529 907 €	532 742 €	532 199 €	576 594 €	567 842 €
	<i>Prestations</i>	267 224 €	249 795 €	215 998 €	269 115 €	261 437 €
	<i>Régie</i>	262 684 €	282 946 €	316 201 €	307 479 €	306 405 €
	<b>Recettes</b>	477 978 €	427 085 €	523 884 €	663 162 €	655 778 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	477 978 €	427 085 €	523 884 €	663 162 €	655 778 €
<b>TRAITEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	2 277 052 €	2 221 362 €	2 437 905 €	2 509 509 €	2 485 623 €
	<i>OMR</i>	1 035 864 €	1 167 424 €	1 154 968 €	1 014 869 €	1 009 385 €
	<i>Déchetterie</i>	1 163 497 €	993 244 €	1 179 925 €	1 417 161 €	1 401 238 €
	<i>Reversement éco- organisme</i>	77 691 €	60 695 €	103 012 €	77 480 €	75 000 €
	<b>Recettes</b>	2 195 449 €	2 115 695 €	2 403 281 €	2 391 305 €	2 406 478 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	2 117 758 €	2 055 000 €	2 300 269 €	2 313 825 €	2 331 478 €
	<i>Eco-organisme</i>	77 691 €	60 695 €	103 012 €	77 480 €	75 000 €
<b>PLATEFORME DE TRI &amp; CONTRAT COMMUN</b>	<b>Dépenses</b>	3 193 874 €	3 032 275 €	2 962 935 €	3 874 101 €	3 847 151 €
	<i>Plateforme de tri</i>	867 611 €	981 450 €	933 511 €	1 173 152 €	1 183 151 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 634 064 €	1 609 282 €	1 510 896 €	1 797 801 €	1 799 000 €
	<i>Reversement filières matières</i>	692 199 €	441 543 €	518 528 €	903 148 €	865 000 €
	<b>Recettes</b>	3 066 299 €	2 955 087 €	2 831 162 €	3 730 502 €	3 666 012 €
	<i>Participations collectivités</i>	719 789 €	818 872 €	725 153 €	964 001 €	940 534 €
	<i>Autres</i>	16 819 €	85 124 €	74 094 €	61 948 €	61 478 €
	<i>Eco-organisme</i>	1 633 227 €	1 608 612 €	1 512 956 €	1 799 191 €	1 799 000 €
	<i>Filières matières</i>	696 464 €	442 479 €	518 959 €	905 362 €	865 000 €
<b>ANIMATION</b>	<b>Dépenses</b>	164 063 €	128 956 €	169 550 €	178 059 €	177 626 €
	<i>Animation</i>	87 687 €	86 976 €	127 570 €	136 059 €	135 626 €
	<i>Financement de projets et CODEC</i>	33 239 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Reversement éco- organisme</i>	43 137 €	41 980 €	41 980 €	42 000 €	42 000 €
	<b>Recettes</b>	84 153 €	83 118 €	137 442 €	166 933 €	165 140 €
	<i>Participations collectivités &amp; autres</i>	38 153 €	37 118 €	91 442 €	120 933 €	119 140 €
	<i>Eco-organisme</i>	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €
	<i>CODEC</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	7 365 515 €	6 939 391 €	7 181 766 €	8 407 953 €	8 338 196 €
	<b>Recettes</b>	7 160 531 €	6 969 592 €	7 342 624 €	8 407 953 €	8 338 196 €

## B – LE DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SIEEEN a, en 2020, procédé au lancement de la deuxième phase du programme de déploiement des bornes de recharge et proposé aux communes souhaitant un déploiement sur leurs territoires de lui en faire part afin qu'il leur remette des propositions techniques et financières.

Le SIEEEN a, en 2021, déployé 8 nouvelles bornes 22 kVA sur le territoire nivernais, portant ainsi leur nombre total à 46. Le financement de ces 46 bornes a été le suivant :

Répartition	Montant
Coûts bornes + raccordements	433 k€
MOE	25 k€
FCTVA	- 71 k€
Subventions (dont 132 k€ en attente FEDER)	- 322 k€
<b>Reste à charge SIEEEN</b>	<b>65 k€</b>

Une dotation du FACE va permettre au SIEEEN de déployer, dans des communes rurales, entre 5 et 10 bornes 50 kVA d'ici à 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, un nouveau prestataire (CITEOS) prend a pris le relais du prestataire (SPIE) sur la supervision et la gestion des abonnés pour l'ensemble des bornes du groupement régional.

La Commission d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) doit se réunir cette fin d'année pour décider d'instaurer une tarification pour l'usage des bornes, qui demeure gratuit pour l'instant.

Une tarification devra être mise en place au cours de l'exercice 2023.

		Réalisé 2019 (TTC)	Réalisé 2020 (TTC)	Réalisé 2021 (TTC)	Crédits 2022 (TTC)	Prévisions 2023 (HT)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>190 561 €</b>	<b>158 318 €</b>	<b>219 200 €</b>
	<i>Electricité</i>			67 417 €	80 000 €	112 000 €
	<i>Maintenance</i>			75 155 €	30 000 €	38 500 €
	<i>Autres</i>			2 085 €	2 408 €	2 600 €
	<i>Amortissements</i>			45 904 €	45 910 €	66 100 €
	<b>Recettes</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>190 561 €</b>	<b>158 318 €</b>	<b>219 200 €</b>
	<i>Utilisateurs</i>			0 €	0 €	122 500 €
	<i>Participations collectivités</i>			19 965 €	26 000 €	26 100 €
	<i>Participation SIEEEN</i>			150 102 €	111 818 €	25 000 €
	<i>Quote part subventions</i>			20 494 €	20 500 €	45 600 €

		Réalisé 2019 (TTC)	Réalisé 2020 (TTC)	Réalisé 2021 (TTC)	Crédits 2022 (TTC)	Prévisions 2023 (HT)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>0 €</b>	<b>8 978 €</b>	<b>30 422 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>360 000 €</b>
	<i>Acquisition des bornes</i>	<i>0 €</i>	<i>8 978 €</i>	<i>30 422 €</i>	<i>120 000 €</i>	<i>360 000 €</i>
	<b>Recettes</b>	<b>118 678 €</b>	<b>25 328 €</b>	<b>16 116 €</b>	<b>168 140 €</b>	<b>239 685 €</b>
	<i>ADEME</i>	<i>86 400 €</i>	<i>25 328 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	<i>FEDER</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>131 000 €</i>	<i>0 €</i>
	<i>DSIL</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>13 200 €</i>	<i>30 200 €</i>	<i>0 €</i>
	<i>FACE</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>220 000 €</i>
	<i>FCTVA</i>	<i>32 278 €</i>	<i>0 €</i>	<i>1 473 €</i>	<i>4 990 €</i>	<i>19 685 €</i>
<i>Participations collectivités</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>1 443 €</i>	<i>1 950 €</i>	<i>0 €</i>	

### C – LA CARTOGRAPHIE 200

Cette activité est gérée, depuis 2017, directement par le service technique électricité. Le format et la qualité des documents cartographiques constitués à la fois pour les réseaux de distribution d'électricité, mais également les réseaux EP avec la reprise progressive des réseaux existants, doivent faciliter la constitution du futur PCRS départemental qui doit prochainement être créée et gérée par un Groupement d'intérêt public (GIP) auquel le SIEEEN sera l'un des membres fondateurs.

			Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>CARTO 200</b>	HTA BT (HT en 2023)	Dépenses	<b>23 222 €</b>	<b>21 737 €</b>	<b>19 460 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
		Recettes	<b>3 870 €</b>	<b>3 623 €</b>	<b>3 243 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>
	EP	Dépenses	<b>5 167 €</b>	<b>2 706 €</b>	<b>4 045 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
		Recettes	<b>342 €</b>	<b>848 €</b>	<b>444 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>28 389 €</b>	<b>24 443 €</b>	<b>23 505 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>27 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>4 212 €</b>	<b>4 470 €</b>	<b>3 687 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>2 000 €</b>

En 2020, a été lancé un marché pour 4 ans de prestations de géodétection des réseaux d'éclairage public souterrain. Ceci représente 1 310 km de réseaux à détecter sur les 1 465 km de réseaux référencés pour un coût global de 1 127 000€.

Cette opération permettra au SIEEEN de satisfaire aux obligations du guichet unique. La plateforme est destinée aux concessionnaires de réseaux qui recensent les informations nécessaires à leurs ouvrages souterrains afin de garantir la sécurité des personnes et des biens lors de la réalisation de travaux à proximité via une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT).

Dans une période de recomposition du paysage énergétique avec la libéralisation des marchés, la fin quasi programmée des tarifs réglementés de vente de l'électricité en 2023 et du gaz, le renforcement des compétences des collectivités en matière environnementale, l'adoption de la loi sur la transition énergétique et tout récemment de la loi Energie Climat, l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels (Région devenant le chef de file de la transition énergétique et les nouvelles intercommunalités à fiscalité propre), le SIEEEN se doit de poursuivre et développer ses mesures d'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le but est de contribuer significativement, dans le cadre de la stratégie énergétique départementale actualisée, à la réduction de l'empreinte écologique et à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités et des installations d'éclairage public en réduisant, notamment, les nuisances lumineuses.

Il œuvre également au quotidien tant auprès des agents que des collectivités locales à réduire son empreinte carbone par une politique des petits gestes de l'éco-exemplarité et d'actions de sobriété énergétique.

### A – LA RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

---

#### 1. LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

2022 fut, une année marquée par la poursuite de l'exécution, des programmes initialement débuté avec les Territoires à énergie positive et croissance verte (TEPCV) qui se traduit par le remplacement des luminaires énergivores lampes fluorescentes par des lampes basses consommation (type luminaire à leds) soit près de 8 000 à aujourd'hui.

Le SIEEEN pour être en capacité de maîtriser au mieux les coûts de ces nouveaux équipements a passé directement un marché de fourniture de matériel dont a été attributaire Philips.

Ces nouvelles lampes connectées au réseau « transmettent » un certain nombre de données permettant en particulier de détecter les pannes à distance ce qui limite les coûts d'entretien.

Un nouveau barème SCEEP intégrant à la fois ce gain mais également les contraintes particulières qui pèsent sur les lampes les plus énergivores (arrêtet de fabrication des sources) a été adopté en Comité syndical et mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce barème reconduit à l'identique pour 2020, a été revu en 2021 afin de mieux prendre en compte la réalité des coûts générés par la maintenance des différents types de sources.

Le SIEEEN a terminé le recensement complet de ces sources lumineuses et engagé une réflexion sur le parc de lampes énergivores qui demeure, en vue d'encourager les communes à prévoir rapidement leur remplacement.

Il conviendra peut-être de prévoir, avec le nouveau barème de maintenance, en complément, sur ces opérations ciblées de réduction de consommations et des appels de puissance sur le réseau, une participation majorée du SIEEEN sur les autres types de sources, vieillissantes et exigeantes en terme de maintenance pour aider et inciter les communes à plus de sobriété énergétique.

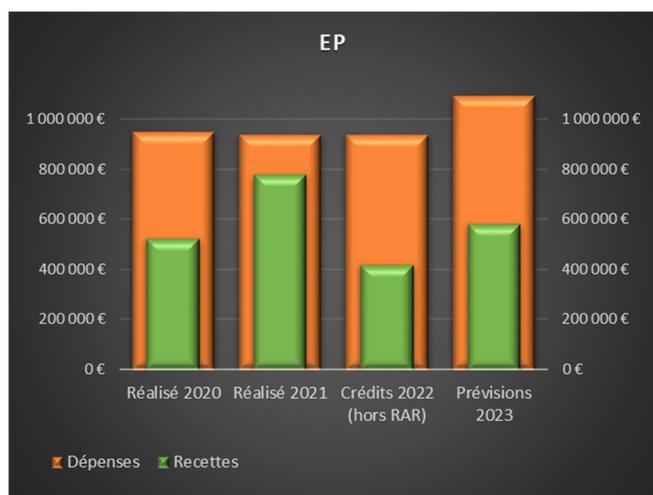
Les dépenses d'investissement prévues en 2023, traduisent la volonté de poursuivre, au-delà des opérations TEPCV, le renouvellement de ces installations d'éclairage public énergivores qui subsistent sur le territoire géré par le SIEEEN (292 collectivités dont 288 communes ayant transféré au SIEEEN la compétence éclairage public) et des programmes spécifiques sur la mise aux normes des armoires de commande, le remplacement des dernières horloges électro-mécaniques et le passage en réseau séparé de l'éclairage public

ouvrant la possibilité à d'autres usages à moindre coût qui se développent en priorité sur les communes urbaines.

Pour rappel, les achats groupés de décorations lumineuses ont été interrompus en 2019.

		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022 (hors RAR)	Prévisions 2023
<b>Travaux d'éclairage public</b>	Dépenses	949 725 €	940 729 €	938 000 €	1 092 500 €
	Recettes	522 729 €	779 973 €	418 604 €	580 921 €
<b>Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'EP (PREGEP)</b>	Dépenses	2 129 018 €	2 195 889 €	4 200 000 €	5 760 000 €
	Recettes	1 784 141 €	2 481 995 €	1 316 526 €	2 080 000 €

<b>TOTAL</b>	Dépenses	3 078 743 €	3 136 618 €	5 138 000 €	6 852 500 €
	Recettes	2 306 870 €	3 261 968 €	1 735 130 €	2 660 921 €



## 2. LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION

Les coûts de maintenance ont été revus en 2021, redéfinis dans un nouveau barème qui, notamment, intègre à la fois les économies de maintenance et d'entretien générées par les lampes à Led connectées, ainsi que les surcoûts occasionnés par les lampes énergivores dont la fabrication des sources est désormais arrêtée, et les installations de lampes dites « ouvertes » qui imposent une fréquence d'entretien plus grande, car plus sensibles à la pollution et aux insectes.

Au final, le coût global de ce service de maintenance devra, pour 2022 se stabiliser en euros courant. Cet objectif est traduit dans le ROB... notre volonté est même de baisser durablement à terme, les coûts du service de maintenance SCEEP. Cela passe par une réduction des effectifs (non remplacement de départ à la retraite) et par une diversification et un renforcement des activités accessoires (entretien des centrales photovoltaïques, et maintenance de premier niveau des bornes de recharge des véhicules électriques).

Pour 2023, il conviendra cependant de continuer à donner au SCEEP les moyens, sous forme de matériel à remplacer, horloges astronomiques et nouveau camion nacelle notamment, de maîtriser, pour l'avenir, durablement le coût de la maintenance.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022 (hors RAR)	Prévisions 2023
<b>Exploitation / Investissement</b>	Dépenses	974 693 €	973 605 €	1 245 314 €	1 613 641 €	1 390 827 €
	Recettes	1 324 777 €	1 340 794 €	1 414 421 €	1 401 836 €	1 459 224 €
<b>Achat énergie</b>	Dépenses	1 339 882 €	1 873 958 €	1 811 024 €	2 300 000 €	3 300 000 €
	Recettes	1 339 462 €	1 890 865 €	1 720 403 €	2 300 000 €	3 300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>2 314 575 €</b>	<b>2 847 563 €</b>	<b>3 056 338 €</b>	<b>3 913 641 €</b>	<b>4 690 827 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>2 664 239 €</b>	<b>3 231 659 €</b>	<b>3 134 824 €</b>	<b>3 701 836 €</b>	<b>4 759 224 €</b>

Depuis 2012, le Syndicat acquitte directement les factures d'énergie électrique liées aux consommations de l'éclairage public des collectivités qui lui ont transféré l'exercice de la compétence éclairage public. Le transfert comptable ainsi que celui des contrats de fourniture a été échelonné sur plusieurs années et n'est arrivé à son terme qu'en 2016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, EDF assure la fourniture d'énergie des points de livraison d'éclairage public et poursuivra la fourniture jusqu'au 31 décembre 2025 suite au renouvellement des marchés.

Pour l'année 2020, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé était de 126 000 € soit 6,7% de la facture TTC (19% d'économie sur la part mise en concurrence, la fourniture d'énergie). Pour l'année 2021, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé est estimée à 312 000 € soit 15% de la facture TTC (38% d'économie sur la part mise en concurrence, la fourniture d'énergie). Pour l'année 2022, la dépense évitée par rapport au tarif réglementé est estimée à 680 000 € soit 30% de la facture TTC (58% d'économie sur la part mise en concurrence, la fourniture d'énergie).

Le SIEEEN ne perçoit aucun frais de gestion pour la fourniture de l'énergie des réseaux d'éclairage public.

Avec la mise en œuvre du système de management de l'énergie, l'efficacité de notre contrôle des factures et de l'optimisation tarifaire des puissances électriques est renforcé. Le contrôle de facturation, dans le cadre de la gestion des contrats, a évité une dépense de 95 000 € TTC, en 2021.

Avec la généralisation des compteurs Linky communicants, le SIEEEN détecte les puissances mesurées et vérifie si elles sont en adéquation avec les puissances souscrites afin de procéder aux optimisations éventuelles. En 2022, 92% du parc d'éclairage public est équipé d'un compteur Linky communicant. Les opérations d'optimisations permettent d'éviter annuellement une dépense de 37 000 € pour les collectivités.

## *B – LA RECHERCHE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE*

### 1. LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE (CEP)

Depuis 2014, le SIEEEN a créé la compétence optionnelle statutaire « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » afin de poursuivre son action d'accompagnement auprès des collectivités dans la gestion et le suivi énergétique de leur patrimoine public.

Aujourd'hui, on dénombre 143 collectivités ayant effectuées un transfert de cette compétence (137 communes et 6 EPCI).

Le SIEEEN encourage les communautés de communes à souscrire à cette compétence pour leur propre compte et celui de leurs communes membres, afin d'optimiser le coût du service rendu et apporter une vision énergétique globale à l'échelle d'un territoire.

L'activité est assurée par une équipe constituée de trois conseillers en énergie partagé, d'un conseiller en financements partagé et d'un coordinateur, pour encourager les collectivités à mettre en œuvre les préconisations de travaux issus d'audits énergétiques préalables et à les accompagner pour la mise en place d'un plan d'actions et à la réalisation de projets de rénovation énergétique performants.

Suite à l'adhésion de nouvelles collectivités en 2021 et 2022, le service a supervisé la réalisation de 65 audits énergétiques supplémentaires, pour une surface d'un peu plus de 19 000 m<sup>2</sup>, afin de mieux connaître l'état des lieux initial de ces bâtiments et accompagner les élus dans la définition de programme de rénovation énergétique.

Les conseillers en énergie partagé proposent également un accompagnement technique des collectivités pour le dépôt de leur dossier de demande de subvention, qu'il s'agisse pour elles de candidater à la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et/ou à la DETR, aux fonds européens, aux programmes de soutien Effilogis portés par la Région Bourgogne Franche-Comté, ou l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics mis en place par le SIEEEN depuis 2015.

Dans le cadre du suivi énergétique des collectivités, nous constituons et enrichissons une base de données qui retrace les évolutions des consommations énergétiques du patrimoine et de l'éclairage public des collectivités nivernaises, grâce à la solution logiciel VERTUOZ, mise en service en avril 2019. Ce suivi permet d'établir des indicateurs énergétiques utiles à la collectivité. Le logiciel VERTUOZ n'étant plus mis à disposition des CEP par l'ADEME, nous avons fait le choix d'une autre solution logicielle DELTACONSO EXPERT, afin d'offrir un service équivalent aux communes.

La présentation des suivis énergétiques se poursuit avec les bilans annuels de consommation auprès des membres, ainsi que l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de réhabilitation et/ou de construction, en recherchant à optimiser les résultats en termes d'efficacité énergétique.

Afin d'encourager le développement de projets d'énergie renouvelable, en 2022, le SIEEEN a aussi conduit la réalisation de 9 études de faisabilité de chaufferies bois et réseau de chaleur.

La réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments publics et les études de faisabilité d'énergies renouvelables bénéficient d'un soutien financier de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté.

Une mission sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments complète aujourd'hui l'offre de service proposée aux collectivités dans le cadre de la compétence CEP. Les collectivités disposent ainsi d'un véritable **service énergétique mutualisé**.

En partenariat avec l'ADEME, le SIEEEN poursuivra en 2023 une réflexion d'ensemble sur le patrimoine audité pour définir la faisabilité d'un outil mutualisable de télégestion qui permettrait de piloter à distance et de gérer des équipements énergétiques, thermiques, de vidéo-surveillance ou de sécurité. Cette réflexion est déjà engagée en 2021, afin de référencer et de déployer des capteurs CO2 dans les établissements scolaires.

Dans la perspective de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités locales, le SIEEEN, fort de sa connaissance du patrimoine audité, recherchera en partenariat avec la Banque des Territoires, les moyens de participer à la mobilisation des fonds dédiés (3 milliards de prêt) et en particulier pour initier le dispositif de l'Intracting. Ce modèle économique vise à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui

engendrent des économies d'énergie avec un temps de retour de 10 à 15 ans. Avec la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, les flux d'économie d'énergie sont comptabilisés et servent à rembourser les frais financiers et les avances remboursables qui ont été consenties pour constituer la dotation initiale servant à lancer les premières opérations. La Banque des Territoires assure le tiers financement et a fléché les syndicats d'énergie pour relayer ce dispositif en secteur rural. L'analyse et la réflexion a été lancée en 2020, pour une déclinaison opérationnelle via un montage de type convention de maîtrise d'ouvrage déléguée étendue au financement en 2022.

Afin de mener à bien ce projet d'Intracting, un conseiller en financement partagé a été recruté par le SIEEEN en 2022, ce poste est subventionné dans le cadre des programmes ACTEE.

## 2. LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Ces actions concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la baisse des consommations énergétiques afin de diminuer notre intensité énergétique (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique).

Le SIEEEN s'emploie, depuis 2009, à organiser une démarche collective en élaborant un programme d'actions pour fixer le cadre de la mutualisation des CEE et leur valorisation au sein d'un fonds nivernais de l'énergie. Sur la 5<sup>ème</sup> période d'objectifs du dispositif (2022/2025), une nouvelle convention de mutualisation a été adoptée par le SIEEEN. Celle-ci stipule que le SIEEEN rétrocède 80% du produit de la vente des CEE valorisés qui permet d'atténuer le coût des travaux.

Les 20 % restant sont affectés à la constitution d'un fond mutualisé qui permet de cofinancer des programmes de précarité énergétique, nos interventions en matière de planification énergétique et les actions de maîtrise de l'énergie.

En 2022, on observe un coût moyen situé entre 5 et 6 €/MWhcumac, en forte baisse par rapport à la situation du marché en 2021. Aucune vente sur 2022 n'a encore été réalisée à ce jour, mais une vente pourrait être envisagé en toute fin d'année suivant le cours du marché.

Le SIEEEN massifie les CEE pour le compte des collectivités nivernaises et pour son propre compte (éclairage public). Il est ainsi en capacité d'effectuer plusieurs dépôts de dossier par an (1 fois par trimestre en moyenne), grâce à une action mutualisée et regroupée avec l'ensemble des syndicats d'énergie de la Région proposant ce service aux collectivités. L'accès à la mutualisation des CEE est désormais uniquement accessible aux communes adhérentes CEP.

	Vente 2019	Vente 2020	Vente 2021	Vente 2022	Prévisions 2023
Part collectivités	409 915 €	39 786 €	10 547 €	0 €	64 470 €
Part SIEEEN (EP, AAP...)	1 764 162 €	81 144 €	39 703 €	0 €	154 266 €

Aucune vente n'aura lieu en 2022 car le prix de vente est au plus bas, la vente des MWhcumac que nous avons de disponible s'effectuera courant 2023.

En 2023, le SIEEEN poursuivra sa mission de collecte et de valorisation pour le compte de ses adhérents dans le cadre de la cinquième période. Il relancera une campagne d'adhésion afin de permettre aux collectivités de valoriser la performance de leurs travaux d'efficacité énergétique. Cette ressource est désormais significative pour constituer un élément du plan de financement de l'opération d'investissement comme cela avait été envisagé à l'origine.

<b>Année</b>	<b>Dépôt (Kwh cumac)</b>
<b>2014</b>	56 215 000
<b>2015</b>	41 312 000
<b>2016</b>	17 849 000
<b>2017</b>	9 880 942
<b>2018</b>	34 347 144
<b>2019</b>	359 323 253
<b>2020</b>	13 619 811
<b>2021</b>	13 449 000
<b>2022 (en cours)</b>	16 114 000
<b>Total général</b>	<b>562 110 150</b>

### 3. SOBRIETE, ECO EXEMPLARITE DU SIEEEN

Depuis 2010 le Syndicat fait vivre un programme d'actions vertueuses au sein des bâtiments, des déplacements. Le programme animé par un agent du service est constamment actualisé et adapté. La chasse au gaspillage et l'optimisation des usages prônés jusqu'alors deviennent impératifs avec la hausse des coûts. Mais le SIEEEN de par sa fonction d'opérateur majeur de l'énergie sur le département se doit d'être exemplaire.

En 2022, un webinaire dédié aux élus du département a permis de mettre en exergue la méthode employée par le Syndicat et ses résultats.

Des animations se déroulent dans les écoles avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre afin de sensibiliser les jeunes sur l'énergie. L'acquisition d'équipements dédiés peuvent justifier des investissements.

Un nouveau mini site internet plus attrayant pour les agents a vu le jour. Il les outille pour maintenir des comportements adaptés. Une newsletter paraît tous les mois avec de bons conseils et des éclairages.

#### ▪ LES PERSPECTIVES 2023 DU SERVICE

Pour 2023, cette inflexion vers plus de sobriété sera sans nulle doute en cohérence avec les attentes nationales.

### 4. SOUTIEN A L'ALEC DE LA NIEVRE

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre dont le SIEEEN est à l'origine rappelons-le cible plus spécifiquement les habitants dans ses interventions. Elle est devenue Espace Conseil France service début 2022. Elle est ainsi le point de conseil gratuit et neutre pour les habitants qui doivent s'engager dans des travaux d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables.

Plus que jamais sa mission est légitimée par des besoins grandissants. A ce titre, le SIEEEN poursuit son soutien financier par une subvention de fonctionnement annuelle et la mise à disposition d'une directrice à mi-temps.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>CEP</b>	Dépenses	497 337 €	259 924 €	348 511 €	468 364 €	476 022 €
	Recettes	843 337 €	196 242 €	125 168 €	245 518 €	254 560 €
<b>ALEC</b>	Dépenses	99 833 €	110 678 €	103 115 €	103 320 €	102 563 €
	Recettes	38 722 €	40 760 €	40 908 €	42 000 €	42 000 €

<b>TOTAL</b>	Dépenses	597 170 €	370 602 €	451 626 €	571 684 €	578 585 €
	Recettes	882 059 €	237 002 €	166 076 €	287 518 €	296 560 €

## C - LA PRECARITE ENERGETIQUE

Le SIEEEN poursuit ses efforts en direction des habitants fragilisés par les factures d'énergie. Le contexte nivernais avec ses caractéristiques géographiques, patrimoniale et socio-économique pèse structurellement sur un niveau de précarité énergétique élevé.

De nouvelles données nationales issues de l'observatoire de la précarité énergétique confirment que la Nièvre demeure un des départements les plus concernés : 1 habitant sur 4.

En 2022 le Syndicat poursuit son soutien financier et humain via des programmes départementaux reconduits. Il bénéficie aussi d'un conventionnement national jusqu'en 2025 pour accompagner les ménages suite à une nouvelle candidature au programme Service Local de la Maîtrise de l'Energie (SLIME).

En soutien à l'ALEC sont organisées chaque année dans la mesure du possible des Rencontres dédiées aux acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Celles-ci trouvent désormais date lors de la journée nationale consacrée par des associations dont la Fondation Abbé Pierre.

### ▪ LES PERSPECTIVES 2023 DU SERVICE

La crise issue de la guerre en Ukraine risque sensiblement d'accroître la précarité énergétique en Nièvre. En plus de son action déjà engagée le SIEEEN saisira les possibilités d'agir encore plus en faveur des habitants. Le développement des énergies renouvelables par les recettes qu'elles pourraient procurer contribuerait de manière vertueuse à financer des mesures d'aides aux publics fragilisés.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Fonctionnement</b>	-19 024 €	37 776 €	52 809 €	70 020 €	41 260 €
<b>FSL</b>	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>FNAME</b>	0 €	60 000 €	0 €	30 000 €	30 000 €
<b>SACICAP (Avances)</b>	30 000 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €
<b>SLIME</b>	0 €	2 374 €	0 €	7 500 €	7 500 €

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>40 976 €</b>	<b>130 150 €</b>	<b>82 809 €</b>	<b>137 520 €</b>	<b>128 760 €</b>
-----------------------	-----------------	------------------	-----------------	------------------	------------------

## 1. L'APPROCHE GLOBALE ORIENTÉE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le service Patrimoine Energies continue de renforcer son offre globale en matière de services énergétiques avec de nouvelles missions :

- Conseils en énergie partagée,
- Maîtrise d'œuvre bâtiments,
- Coordination sécurité protection de la santé,
- Gestion patrimoniale,
- Etudes préalables pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, micro hydraulique pour le compte de Nièvre Energies),
- Diagnostics accessibilité,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Qualité de l'air.

Par ailleurs, il est chargé d'animer et développer de nouveaux moyens d'action :

- APPEL A PROJET POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS :

L'objectif est de soutenir les collectivités locales, dans la réalisation de projets énergétiques performants, en mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000 € qui permet de retenir après sélection une trentaine de projets (montant maximum de l'aide attribuée de 50 000 € par projet et de 25 000 €/logement). Ces projets pour être éligibles doivent respecter des niveaux de performance énergétique et les collectivités devront, au préalable, adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie ».

De 2015 à 2021 ce programme a permis de soutenir 51 projets performants, générant 17 578 414 € de travaux dont 10% ont été financés par le SIEEEN à hauteur de 1 902 564 € et dont le suivi énergétique confirme l'atteinte des économies d'énergie (BBC rénovation) et les objectifs de diminution des factures d'énergie.

En 2021, le SIEEEN a décidé d'étendre ce dispositif, en attribuant également des aides financières pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et études de conception et d'ingénierie, qui peuvent être financées jusqu'à hauteur de 10 000 €.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Appel à projet	Dépenses	154 641 €	118 538 €	140 391 €	1 024 351 €	400 000 €
	Recettes	154 641 €	118 538 €	140 391 €	1 024 351 €	400 000 €

- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'ISOLATION EN COMBLES PERDUS :

En 2017, le SIEEEN a souhaité renforcer sa politique en faveur des actions de maîtrise de l'énergie en proposant l'organisation d'un groupement d'isolation des combles et toitures. Cette opération s'inscrit dans le chantier N° 4 de la stratégie énergétique départementale, ayant pour intitulé « Atteindre l'exemplarité énergétique sur le patrimoine public ». Elle vise à élargir les capacités de mutualisation d'achat sur les matériaux de rénovation » et doit permettre de réaliser des économies d'énergie avec une massification des travaux.

Après un premier sondage, 50 collectivités se sont déclarées être intéressées par cette démarche, représentant 133 bâtiments et une surface de 46 000 m<sup>2</sup>, avec des configurations de travaux variés (isolation de toit terrasse, rampants et combles perdus). En 2019, l'équipe de maîtrise d'œuvre a procédé à l'identification des travaux par une visite de chaque site, afin de relever les contraintes techniques et de mise en œuvre de l'isolant sur les bâtiments recensés. Suite à ces visites et aux contraintes identifiées, il a finalement

été décidé de ne cibler que les travaux d'isolation de plancher en combles perdus et d'exclure les travaux d'isolation de rampants et de toiture terrasse. De fait, cette décision a considérablement réduit le périmètre du groupement.

En 2020, une consultation des entreprises a été lancée cette été pour aboutir au choix d'un prestataire. La solution en matériau biosourcé a été privilégié via de la ouate de cellulose. En 2021, 21 collectivités nivernaises ont déclaré poursuivre cette opération d'isolation des combles soit une surface enregistrée d'environ 5 600 m<sup>2</sup> répartie sur 31 bâtiments publics. Les travaux sont achevés depuis Juillet 2022.

Le coût de cette opération est de 139 661 € TTC avant travaux qui sera financée de la façon suivante :

- 80% du montant HT des travaux en apport de subventions du SIEEEN et de la DSIL,
- 20% restant + TVA à la charge des collectivités

Le montant des diagnostics amiante avant travaux sera intégralement à la charge des collectivités.

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
<b>COCON 58</b>	Dépenses	0 €	163 856 €	0 €
	<i>Travaux d'isolation</i>	0 €	98 951 €	0 €
	<i>Subvention SIEEEN</i>	0 €	64 905 €	0 €
	Recettes	24 000 €	139 856 €	0 €
	<i>Financement SIEEEN</i>	0 €	12 134 €	0 €
	<i>Subvention DSIL</i>	24 000 €	28 771 €	0 €
	<i>Facturation collectivités</i>	0 €	98 951 €	0 €

- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CAPTEURS CO<sub>2</sub> :

En décembre 2021 le SIEEEN à effectuer une commande groupée de capteurs CO<sub>2</sub>, afin d'accompagner les communes dans la surveillance de la qualité de l'air de leurs écoles.

Au total se sont 168 capteurs qui ont été commandés pour 27 communes, pour un montant total de 51 578 € TTC.

Le SIEEEN finance 75% du montant HT, dont 50% provenant du programme ACTEE.

		2021
<b>CAPTEURS CO<sub>2</sub></b>	Dépenses	51 578 €
	Financement ACTEE	21 491 €
	<i>Financement SIEEEN</i>	10 745 €
	<i>Facturation collectivités</i>	19 342 €

## 2. DU CONSEIL PRÉALABLE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Spécialisé dans les études et le suivi des travaux de réhabilitation et construction de bâtiments et d'équipements publics, le service Patrimoine et Energies répond aux consultations des communes et communautés de communes du département de la Nièvre en articulant son offre autour d'une approche globale des projets en prenant en compte :

- la dimension énergétique (systèmes de chauffage et d'éclairage plus performants, travaux d'isolation thermique, gestion des fluides),
- la dimension environnementale et durable (mise en œuvre de matériaux bio sourcés et d'énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque, etc...))

- la dimension de coût global (prise en compte des coûts d'exploitation et de maintenance),
- la réglementation sécurité et accessibilité dans les ERP.

Après plusieurs années (2013/2019) de forte contraction des commandes et une stagnation des projets de la part des collectivités (contraintes budgétaires, opérations différées en absence des financements escomptés, installation des nouvelles équipes, redéfinition de la carte des compétences avec les fusions de communautés de communes) entraînant une baisse significative du nombre de saisines, nous observons depuis mi 2020 (et malgré le contexte COVID 19) un redémarrage dans un premier temps des chantiers, et des demandes d'études dans un second temps (effet de rattrapage).

La demande interne, pour instruire les dossiers des différents services (déchets ménagers, régie de chaleur, SEM NE), a permis de maintenir durant cette période un niveau d'activité minimal pour le service.

A l'issue de l'année 2021, 14 conventions de maîtrise d'œuvre auront été conclues, dont seules deux ont vu les travaux réalisés et achevés en 2022. Les 11 autres conventions sont en cours de réalisation, dont 1 seule est en phase de travaux (réception programmée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

A noter par ailleurs que 5 conventions signées en 2021 ont été résiliées en 2022 suite à un abandon de projet par les maître d'ouvrages.

Cette situation provient du fait que les collectivités lancent les projets sans disposer du premier centime pour les financer et donnent le feu vert de lancement des consultations qu'à l'issue du bouclage des financements (si, celui-ci atteint 80% du montant de l'opération !) > prolongation des délais d'opération jusqu'à 3 ans.

A l'issue de l'année 2022, le service Patrimoine et Energies aura enregistré 25 demandes, dans 15 ont été confirmée par la signature d'une convention (4 propositions sont en attente de décision des maître d'ouvrages ; 3 demandes ont été déclarées sans suite).

Dans ce contexte, le service aura réceptionné fin 2022, 9 opérations pour un montant total de travaux de 2.360.650,00 € HT, dont :

- 553.479,00 € HT (SEM NE) – 1 opération
- 1.452.687,00 € HT (Régie Chaleur) à compléter avec extension EIAT – 3 opérations
- 33.227,00 € HT (Service Déchets Ménagers) – 1 opération
- 321.257,00 € HT (Communes) – 4 opérations

Le montant prévisionnel de recettes en honoraires pour fin 2022 sera de l'ordre de 250.000 € HT.

Avec le nombre de saisines enregistré à ce jour, compte tenu des études en cours, l'activité prévisionnelle pour 2023 devrait être soutenue en chantiers (sous réserve d'une amélioration notable du contexte économique global).

La sécurité des personnes et la bonne gestion des déchets de chantier (inscription dans une démarche d'éco-exemplarité) continuent à être au cœur des préoccupations des personnels.

La compétence du service en matière de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) a été renforcée par l'habilitation d'un deuxième agent en niveau 2, situation permettant d'envisager des missions de coordination spécifiques, indépendamment des missions de Maîtrise d'œuvre.

Les missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des programmes de travaux et d'ingénierie financière (recherche de subventionnements) pour

les collectivités qui en expriment le besoin demeurent des activités accessoires. En 2023, dans le cadre du programme Effilogis BBC Rénovation et du programme Intracting, le service va poursuivre son action en partenariat avec les financeurs afin de mieux mobiliser les aides et accroître le dépôt des dossiers en Nièvre.

Il n'en demeure pas moins que les opérations ont un aboutissement qui est beaucoup plus long que par le passé. Elles font l'objet de mise en chantier tardive (parfois par tranches techniques et financières successives) qui complexifie la planification et la réalisation et occasionne des frais d'études et des suivis de chantier supplémentaires (situation accentuée par le contexte économique global entraînant une multiplication des consultations infructueuses par absence d'entreprises (réduction du « gisement » des entreprises locales pouvant répondre aux consultations) et (ou) par augmentation des coûts des matières premières et des équipements, de pénuries de matériaux.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Patrimoine &amp; Energies</b>	Dépenses	417 611 €	384 422 €	431 049 €	514 176 €	454 031 €
	Recettes	360 488 €	325 458 €	330 272 €	381 324 €	398 954 €

*LES TECHNOLOGIES DU NUMERIQUE  
AU SERVICE DE LA DEMATERIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE*

---

L'activité du SITEC comprend les activités : cartographie-informatique articulées autour de deux axes :

- les missions externes en direction des collectivités avec la mise en œuvre des modalités d'intervention statutaires rassemblées dans le « Pack Service » et la poursuite des actions contractualisées,
- les missions internes relatives au système d'information territorial du syndicat avec une mise en place cohérente de nouveaux services numériques et le déploiement de nouvelles couches autour d'un système d'informations géographiques (SIG) stabilisé.

Outre la poursuite du déploiement du Pack Services, l'activité en 2022 a été marquée par une actualité chargée, qui s'est traduite bien souvent par des périodes très soutenues d'assistance aux collectivités nivernaises. En effet, venant accroître considérablement les demandes habituelles d'assistance, la fin de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), les premières bascules vers le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57, et une période d'élections ont exigé une très forte mobilisation des agents en hotline. Le traitement des interventions se complexifie et requiert une formation pointue des agents sur les problématiques des collectivités. Les agents auront traité ainsi plus de 8000 appels en 2022.

Dans le domaine de l'information géographique, après une période de consolidation et stabilisation de la suite logiciel GéoSIEEEN, 2022 a été l'occasion de compléter l'offre par la mise en place de nouvelles couches et de modules complémentaires liés à l'activité SIG. Le déploiement de nouveaux modules se poursuivra en 2023.

L'offre cartographique est mise à disposition de la quasi-totalité des collectivités du territoire (plus de 300 collectivités pour 570 comptes utilisateurs actifs). Elle mobilise une équipe de géomaticiens à plein temps qui assurent la mise en place de ces nouveaux modules métiers, leurs démonstrations, les formations et l'assistance.

## *A – L'INFORMATIQUE DE GESTION*

---

### 1. GESTION DU PARC INFORMATIQUE

Le Pack Services évolue pour s'adapter et enrichir notre offre numérique aux collectivités. Nos modalités d'intervention s'appuient sur la mutualisation de moyens en compétence statutaire qui comprend deux volets :

- Le volet de base « Pack services » qui recouvre la mise à disposition des logiciels de gestion et le SIG, la formation, l'assistance et l'administration électronique,
- Et un volet optionnel avec des applications relatives à l'urbanisme et des modules ou outils métier adaptés aux besoins spécifiques des collectivités

Les équipes du SITEC sont chargées de présenter ces services numériques aux collectivités avec sa formule d'adhésion. Ces dernières étant cependant libres de demeurer sous le régime des prestations assujetties à la TVA. Cette démarche fait l'objet préalablement d'un audit du système informatique.

En 2022, nous avons enregistré l'adhésion au « Pack services » de nouvelles collectivités. Au terme de l'exercice ce sont plus de 230 collectivités qui auront transféré leur compétence informatique, conformément au plan de déploiement.

Pour 2023, les adhésions au « Pack Services » restant avantageuses pour les collectivités, devront se poursuivre. Les actions traditionnelles constitueront toujours le cœur de l'activité :

- Informatique de gestion des collectivités,
- Gestion du parc machines de plus de 1400 unités (dont 44 serveurs),
- Gestion de la hotline,
- Rééquipement des sites et interventions sur site,
- Formation et assistance des personnels.

L'ensemble de ces prestations permet d'apporter un service mutualisé et de proximité reconnu pour son professionnalisme.

L'acquisition des matériels pour le compte des collectivités continue de progresser avec la mise en œuvre du Pack services, il est l'occasion pour les collectivités de procéder au renouvellement et à l'évolution de leurs équipements.

Le service gère l'informatique et le renouvellement des équipements des écoles du cycle primaire (plus de 70 adhérents) et la maintenance des matériels. Il peut à cette occasion aider les collectivités à s'équiper d'espaces numériques de travail (ENT) qui consiste à mettre à disposition, un ensemble de services numériques : communication, information, vie scolaire, production pédagogique, auprès de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles.

## 2. SERVICE AUX COLLECTIVITES ET POURSUITE DE LA DÉMATÉRIALISATION

Le service SITEC assure la formation et l'assistance tout niveau sur les logiciels de gestion financière pour le compte des éditeurs JVS Mairistem et Berger Levrault (BL) auprès de près de 290 collectivités.

L'année 2022 a connu de nouvelles opérations majeures :

- La fin de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) devenue mensuelle et qui remplace la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS). Cette action était menée depuis 2021 auprès des collectivités nivernaises.
- Les premières mises en place du Protocole d'Echange Standard (PES) pour les flux envoyés par la DGFIP en direction des collectivités.
- Les premières bascules vers le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57
- Les migrations des collectivités JVS vers une version Cloud de leur outil métier nécessaire justement pour assurer la migration vers la M57. Plus de 150 collectivités sont ainsi concernées.

Ces sujets ont fait l'objet de nombreuses demandes d'assistance des collectivités et donc d'un accroissement notable des appels hotline en 2022.

Les bascules vers la M57 et les migrations vers le Cloud JVS se poursuivront sur 2023.

Par ailleurs, pour 2023, la dématérialisation se poursuit également au niveau des collectivités et continuera de mobiliser l'équipe, notamment sur les sujets suivants :

- La mise en place du Protocole d'Echange Standard (PES) pour la transmission des pièces de marché à la DGFIP
- La généralisation de la mise en place du PES à l'ensemble des flux de la DGFIP vers les collectivités
- La mise en place de talons optiques sur les factures, principalement, d'eau et d'assainissement

Pour continuer à maintenir un service de qualité auprès des collectivités, il reste indispensable à l'équipe de disposer du temps nécessaire pour assurer :

- La veille relative à l'actualité réglementaire des collectivités
- Le niveau de formation requis sur les nouvelles versions des logiciels chez les deux éditeurs

- L'information relatives aux différentes offres des éditeurs

Outre l'assistance sur les logiciels métiers, le service continue de proposer une solution hébergée de sauvegarde à distance, qui regroupe actuellement plus de 170 adhérents. Le SIEEEN a investi respectivement dans chacun des data centers associés à nos éditeurs (JVS – Berger Levrault) permettant ainsi un hébergement et une sécurisation des données des collectivités adhérentes.

Dans le souci de faire bénéficier de solutions de sauvegardes sécurisées un plus grand nombre de collectivités, le SITEC a le souhait de faire évoluer son offre de sauvegarde à distance en 2023 pour la rendre encore plus accessible.

Le SITEC, au sein de l'Association Déclic (réseau d'échange d'information dans le domaine du numérique) et des échanges autour du numérique auprès de la FNCCR, participe à l'émergence de solutions techniques mutualisées, ouvertes au plus grand nombre et à moindre coût pour nos collectivités.

### 3. EVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION

La période 2015/2021 a été l'occasion du déploiement du premier schéma directeur des systèmes d'information (SDSI). Il avait pour objectif de définir et finaliser les besoins informatiques et leur évolution en interne.

Pilotée par le service « Gouvernance de la Donnée », le SIEEEN a obtenu en 2022 son homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS). Le maintien du niveau d'homologation déjà acquis est une priorité, et sa progression est un objectif pour les années à venir. Renforcée par un audit du système d'information, la commission d'homologation a identifié des éléments sensibles qui nécessitaient un traitement à plus ou moins long terme. Sur ces bases, un plan de traitement a donc été établi et fait l'objet d'actions à mener dans un premier temps sur 2023.

Le bon déroulement de ce plan passe par une maîtrise complète des services numériques mis en œuvre par le SIEEEN pour les activités en interne et pour le compte des collectivités nivernaises.

En 2023, le service « Gouvernance de la Donnée » devrait se doter, en complément, d'une solution permettant de suivre l'homologation RGS des collectivités nivernaises.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de l'ensemble des services du SIEEEN, le SITEC participe à la mise en œuvre de solutions, mettant ainsi l'accent sur le repositionnement interne du SIEEEN. En 2023, les sujets envisagés sont les suivants :

- le déploiement du nouvel intranet ;
- la poursuite de l'intégration de nos logiciels au système d'identification unique ;
- la sécurisation du système d'information ;
- la mise en place d'une gestion du temps d'activités avec le service Ressources Humaines ;
- la mise en place d'une solution d'analyse des données de concession avec le service Electricité
- la mise en place d'une solution de gestion des photographies ;
- le développement d'un outil facilitant la facturation émise par le service Régie de Chaleur.

En 2022, un audit d'accessibilité numérique a également été mené par l'association ADICO sur le site internet du SIEEEN et l'extranet pour les collectivités. Cette audit a établi un plan de mise en conformité sur les 3 années à venir qui permettra au SIEEEN d'atteindre les niveaux requis de conformité de la dernière version du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Dans l'objectif de faciliter l'accès à la donnée, le SIG poursuivra ses actions, passant par l'ajout de nouvelles couches, l'agrégation de statistiques, ou la normalisation des

productions cartographiques, par exemple, notamment pour répondre plus rapidement à des demandes internes ponctuelles ou récurrentes comme le Rapport d'Activité.

#### 4. TÉLÉPHONIE ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Via le développement des échanges dématérialisés, les logiciels de prise de main à distance, le service participe à la réduction des échanges sur supports papiers et à l'optimisation de ces interventions sur site améliorant de la sorte son bilan carbone.

Le SIEEEN bénéficie du « zéro papier » pour l'ensemble de la chaîne de traitement de la commande publique : demande d'achat, publication des marchés publics, réception des offres, validation des bons de commande, enregistrement comptable, transmission aux fournisseurs, réception des factures, validation du service fait, transmission des flux à la trésorerie. Il en est de même pour la chaîne de comptabilité.

Concernant la téléphonie fixe du SIEEEN, la fin annoncée du réseau téléphonique commuté (RTC) est prise en compte et les lignes sont progressivement remplacées par des lignes uniquement numériques. En parallèle, un projet de refonte du système de la téléphonie fixe du SIEEEN est envisagé sur 2023 et un budget a été demandé en ce sens.

En 2023, la réflexion autour des objets connectés ou l'internet des objets (organe de commandes de nos chaufferies, monitoring des centrales photovoltaïques, plate-forme de gestion des foyers et des commandes d'éclairage public, supervision des bornes de recharge) sera poursuivie pour valoriser et optimiser les usages via des organes de télégestion communicants (intervention à distance, télé relève des compteurs calorifiques, remontées de données en temps réel...). Les maturités technologiques des systèmes, la qualité des infrastructures exigent une expertise accrue qui nécessite une mise à plat des systèmes proposés afin de dégager la/les solutions techniques adaptées à nos usages et à nos infrastructures. Le SITEC soutiendra les services qui bénéficieront de ces nouvelles technologies.

Une étude et des tests sur les outils de visioconférence et d'outils collaboratifs, en 2022, vont se poursuivre afin de permettre au SIEEEN de proposer une offre de services pour ses adhérents.

Ces services ainsi numérisés supposent que la couverture du territoire en fibre optique soit atteinte rapidement afin que la transmission des informations puisse se faire de façon optimale.

## ***B – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DE LA CARTOGRAPHIE***

---

### 1. L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Depuis 2015, la solution Héméra de gestion du patrimoine et des interventions sur l'éclairage public assure une totale mobilité aux équipes du SCEEP via des tablettes numériques qui permettent une dématérialisation des déclarations de panne, et des fiches d'intervention.

Dans la continuité de 2021, avec l'amélioration du réseau téléphonique, et la mise en place d'une réception en temps réel des interventions émises par les collectivités, l'année 2022 a été l'occasion d'ajouter de nouveaux éléments au patrimoine déjà existant : les bornes de recharge et les panneaux photovoltaïques.

Pour 2023, l'objectif est de poursuivre dans cette voie, en se connectant à de nouvelles sources d'informations qui permettront d'améliorer les délais d'intervention et de réduire les temps de coupure, notamment en travaillant sur des solutions proposées par ENEDIS (pour la fourniture d'électricité aux armoires) et Philips (pour les LED connectées). Ces

solutions permettront d'identifier les pannes, anticipant ainsi la déclaration d'incident de la collectivité en créant automatiquement des fiches d'intervention pour le SCEEP.

Dans la continuité de 2022, la mise en place progressive de l'intégration automatique des plans de récolement des réseaux sensibles à notre système d'information géographique permettra d'optimiser nos temps de traitement des informations reçues.

Depuis 2018, le WebSIG GéoSIEEEN est proposé aux collectivités de la Nièvre afin de répondre à leurs besoins cartographiques. Il est actuellement déployé auprès de plus de 300 collectivités (communauté de communes et communes), soit 570 comptes utilisateurs pour les communes et CC.

En 2022, cette solution a été complétée par de nouveaux modules, permettant, entre autre, d'aider les collectivités à répondre aux nouvelles réglementations en vigueur :

- La Saisine par Voie Electronique (SVE) répond ainsi à l'obligation de proposer une solution dématérialisée pour les demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- La Gestion de la Base Adresse Locale (BAL) permet aux collectivités de se conformer aux nouvelles règles en matière d'adressage ;
- La Gestion des déclarations d'incidents (TEREO) qui pourra permettre, entre autres thématiques, de gérer différemment la problématique des dépôts sauvages;
- La Gestion de cimetières (Next'CIM) ;
- La Gestion de la voirie acquise en 2022 mais qui sera déployée en 2023.

En 2023, de nouveaux modules viendront s'ajouter à ceux déjà déployés tels que :

- La Gestion du service public assainissement non collectif (Spanc) ;
- La Gestion du service public assainissement collectif ;
- La Gestion du service public d'eau potable ;
- Le portail Grand Public.

Ces nouvelles fonctionnalités permettront à terme d'ouvrir GéoSIEEEN à un plus grand public, la population nivernaise résidente ou de passage.

En 2023, le service poursuivra la mise à jour régulière des données nécessaires au fonctionnement du SIEEEN et de ses adhérents (données cadastrales, documents d'urbanisme, données DECI et données produites par les services de l'Etat ou les collectivités). L'ajout de nouvelles données ou l'envoi d'extraits de données selon les besoins ponctuels des collectivités sera également pris en compte.

## 2. LA NUMÉRISATION DES DONNÉES DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Depuis, 2017, les statuts du SIEEEN lui permettent d'exercer, au profit des communes et intercommunalités qui lui en transféreront la compétence, l'exercice « d'autorité locale compétente » pour la mise en place d'un PCRS départemental.

En parallèle, et, avec le concours d'un cabinet juridique spécialisé, une réflexion a été menée, intégrant, au plan national, ENEDIS, GRDF et la FNCCR, et, au plan local, Nevers Agglomération, le Conseil Départemental et Nièvre Numérique ainsi que l'Amicale des maires de la Nièvre pour définir un cadre juridique adapté assurant les droits des partenaires à un financement équilibré et à la pérennité du projet.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) est en cours de création. Il regroupera dans un premier temps les opérateurs de réseaux sensibles ENEDIS (réseau de distribution d'électricité), le SIEEEN (réseau d'éclairage public) et est susceptible d'accueillir d'autres membres intéressés tels que Nevers Agglomération, le Conseil Départemental, Nièvre Numérique, les fermiers en matière de distribution d'eau ou encore Orange.

Les premiers marchés, pour la constitution du PCRS départemental permettront de déboucher sur une production accessible aux membres du GIP via une plate-forme d'échanges de données dédiées à cet effet.

En complément de ce projet, le SIEEEN propose aux collectivités exploitantes de réseaux de s'appuyer sur ses marchés et son ingénierie pour la production des données cartographique des réseaux, en classe A, comme le stipule la réglementation du 15 février 2012.

Dans le prolongement du dispositif DT/DICT, la réglementation a défini un cadre pour contrôler les compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le SITEC a habilité un premier agent pour délivrer l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) valable 5 ans. Cette personne a formé, à ce jour, plusieurs dizaines d'agents des collectivités territoriales nivernaises et continue de dispenser cette formation pour les agents concernés (conception/études, réalisation des travaux et exploitants). Un second agent sera habilité dans le courant de l'année 2023 pour assurer cette mission.

### 3. NORMALISATION DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES DES ADHERENTS

L'activité SIG est complétée par des relevés topographiques pour les besoins internes des services.

Dans le cadre du déploiement de la solution de gestion des cimetières, par exemple, les prestations topographiques (levés) seront assurées par un bureau d'étude et eu égard au recrutement complémentaire d'un technicien en 2022, la numérisation des cimetières, déjà en cours, pourra continuer à être réalisée en interne en 2023.

D'autre part, fort des bases de données déjà acquises ou en cours de constitution, le SITEC pourrait en 2023 prendre l'initiative de produire des cartes thématiques, d'ajouter des données, en fonction des besoins ou demandes des collectivités. L'identification de ces vœux pourrait se faire par le biais de sondage ou de rencontres avec les collectivités territoriales adhérentes.

Une nouvelle prestation, actuellement à l'étude, pourrait être proposée aux collectivités, à partir de 2023 : la mise en forme des données des collectivités, respectant les standards nationaux existants. Cette prestation, si elle voit le jour, sera à intégrer dans notre grille de tarification 2023.

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
TIC	Dépenses	167 847 €	100 958 €	71 093 €	123 602 €	73 795 €
	Recettes	145 452 €	144 923 €	109 270 €	130 250 €	121 178 €
Pack Services	Dépenses	491 900 €	629 533 €	802 929 €	1 012 207 €	1 204 471 €
	Recettes	434 567 €	701 257 €	987 411 €	1 003 567 €	1 129 522 €
CARTO	Dépenses	209 443 €	170 670 €	158 158 €	154 051 €	280 454 €
	Recettes	196 748 €	158 244 €	140 811 €	154 596 €	159 290 €

TOTAL	Dépenses	869 190 €	901 161 €	1 032 180 €	1 289 860 €	1 558 720 €
	Recettes	776 767 €	1 004 424 €	1 237 492 €	1 288 413 €	1 409 990 €

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Crédits 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
<b>Informatique communale</b>	Dépenses	84 008 €	62 876 €	104 826 €	141 830 €	100 000 €
	Recettes	81 453 €	51 454 €	104 860 €	161 941 €	100 000 €
<b>Pack Services</b>	Dépenses	286 700 €	263 438 €	624 921 €	408 816 €	336 000 €
	Recettes	48 518 €	108 724 €	165 139 €	331 900 €	478 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>370 708 €</b>	<b>326 314 €</b>	<b>729 747 €</b>	<b>550 646 €</b>	<b>436 000 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>129 971 €</b>	<b>160 178 €</b>	<b>269 999 €</b>	<b>493 841 €</b>	<b>578 300 €</b>

## LES MOYENS OPERATIONNELS DE L'INSTITUTION

La mise en œuvre des politiques précédemment évoquées met en exergue, la nécessité pour le syndicat de rechercher les complémentarités entre services en renforçant leur transversalité et leur synergie afin d'améliorer le niveau de service dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Par moyens généraux, il faut entendre tout ce qui n'a pas été pris en compte directement dans le financement des domaines d'intervention du SIEEEN précités. Cela regroupe : la gestion des instances, la direction générale, la comptabilité et les finances, les ressources humaines, la commande publique, la communication, la sécurité, le RGPD et le fonctionnement du secrétariat général.

Les coûts relatifs aux moyens généraux ont vocation à être, in fine, répartis entre les différents domaines d'activités et, rattachés à leur budget respectif dans le cadre du plan de compte analytique à ce jour adopté.

### A – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985. Cette augmentation générale s'ajoute aux revalorisations de carrières des fonctionnaires de catégorie C et aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons.

Nous poursuivons l'intégration des agents contractuels en leur offrant une préparation au concours pour tendre à résorber l'emploi sous contrat.

La formation en alternance et l'accueil de stagiaires continuent d'être encouragés pour faciliter l'accès à la professionnalisation des jeunes, l'échange et la transmission des savoirs avec les personnels.

L'effort de formation initiale et continue au cours de la vie professionnelle est également valorisée.

Par ailleurs, un suivi et un plan de formation plus précis sont mis en place afin de prodiguer nos actions de formation qui sont à chaque fois identifiées par rapport à un besoin.

L'évolution des effectifs moyens par statut et catégorie est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type	2019	2020	2021	B2022	B2023
Départ en retraite	2	2	2	1	1
Apprenti	1,67	3,25	4,50	8,33	4,00
Stagiaire	0,33	1,42	0,83	0,00	0,00
Effectif moyen - Catégorie A	5,00	5,83	4,00	3,00	6,00
Effectif moyen - Catégorie B	12,58	11,38	10,80	10,80	11,00
Effectif moyen - Catégorie C	35,45	37,57	40,57	40,40	42,00
<b>Total titulaire</b>	<b>53,03</b>	<b>54,78</b>	<b>55,37</b>	<b>54,20</b>	<b>59,00</b>
Effectif moyen - Catégorie A	7,67	11,83	15,33	16,00	16,17
Effectif moyen - Catégorie B	13,83	16,08	17,58	22,33	22,50
Effectif moyen - Catégorie C	13,25	12,20	10,90	13,00	14,00
<b>Total contractuel</b>	<b>34,75</b>	<b>40,11</b>	<b>43,81</b>	<b>51,33</b>	<b>52,67</b>
<b>Total général (hors apprenti et stagiaire)</b>	<b>87,78</b>	<b>94,89</b>	<b>99,18</b>	<b>105,53</b>	<b>111,67</b>

De 2017 à 2020 le SIEEEN a expérimenté le télétravail avec quelques agents. Lors de la crise sanitaire et de la période du confinement qui s'en est suivi, le SIEEEN a testé à grande échelle le télétravail avec succès en ayant pu compter sur le sérieux et la responsabilité de ses agents.

Afin de normaliser le télétravail hors période de crise sanitaire, le SIEEEN a fixé le cadre et formalisé les modalités de sa mise en œuvre dans une charte dédiée validée par les membres du Comité syndical en octobre 2021.

Le télétravail « normalisé » est rentré en vigueur depuis le 12 septembre 2022.

- Les avantages en nature

A ce titre, le SIEEEN en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents pour les seules mutuelles agréées en Garantie maintien de salaire (GMS) (4 507 € en 2021) et en santé (13 315 € en 2021).

S'agissant de la restauration, le SIEEEN attribue des titres de repas à ses agents en fonction de leurs jours de travail :

<b>Titres de repas</b>					
	2019	2020	2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Part salariale	47 616 €	59 700 €	61 979 €	88 444 €	83 605 €
Part employeur	71 425 €	89 551 €	92 968 €	132 668 €	125 407 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 041 €</b>	<b>149 251 €</b>	<b>154 947 €</b>	<b>221 112 €</b>	<b>209 012 €</b>

En 2022, l'adhésion au CNAS sur un effectif prévisionnel s'est élevée à 25 599 €. La subvention à l'Amicale a été réduite en conséquence afin de tenir compte des prestations désormais couvertes par le CNAS à hauteur de 9 000 €.

- Prévisions charges de personnels

L'évolution des charges de personnels soit la rémunération brute plus les charges patronales sur les 5 dernières années tous services confondus est la suivante :

<b>MASSE SALARIALE</b>					
	2019	2020	2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Titulaires	2 713 834 €	2 827 629 €	2 680 370 €	2 515 434 €	2 746 271 €
Contractuels	1 582 524 €	1 881 695 €	2 167 178 €	2 556 048 €	2 531 759 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 296 358 €</b>	<b>4 709 325 €</b>	<b>4 847 548 €</b>	<b>5 071 482 €</b>	<b>5 278 030 €</b>

En 2021, le coût de la masse salariale par habitant (211 256 hab. population municipale) est de 22,95€/hab contre 22,52€/hab en 2020. Notre progression des charges de personnel au cours de ces 3 dernières années est de 13% (création du service transition énergétique et climat, consolidation des effectifs de plusieurs : service SITEC, Régie de chaleur, CEP).

Il n'est pas prévu de réévaluation du régime indemnitaire en 2023 sauf à reconsidérer les situations individuelles suites aux entretiens d'évaluation professionnelle au profit d'une rémunération au mérite basée sur deux primes (PIPES : collective ; CIA : prime individuelle).

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également les « dépenses périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...),

ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces des offres d'emploi, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité...).

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Masse salariale	4 296 358 €	4 709 325 €	4 847 548 €	5 071 482 €	5 278 030 €
Formation	57 963 €	79 614 €	96 371 €	186 000 €	175 000 €
Actions sociales	160 813 €	197 831 €	197 597 €	275 112 €	265 012 €
Autres	10 101 €	8 387 €	16 979 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 525 235 €</b>	<b>4 995 157 €</b>	<b>5 158 495 €</b>	<b>5 542 594 €</b>	<b>5 728 042 €</b>

## B – LES MOYENS DE LA LOGISTIQUE DES SERVICES

### 1. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services devraient progresser sur la base des consommations de crédits constatées au cours du présent exercice. Cette évolution par rapport aux crédits 2022 comprend :

- Budget Principal Energies : assurances (-45k€), congrès FNCCR (-30k€), AMO SDSN (-30k€), audits énergétiques (-30k€), électricité de l'éclairage public (+1300k€), plateforme PCRS (+120k€), électricité des IRVE (+62k€), expertise de concession (+60k€), remise à niveau de la climatisation du siège (+22k€) et la maintenance logiciel des adhérents au Pack Services (+15k€).
- Budget Déchets Ménagers : légère baisse du niveau de dépense,
- Budget Régie de Chaleur : hausse du volume de combustible (+213k€),
- Budget Prestations : le reversement de la part collectivités de la vente des CEE (+50k€).

Au total, il est proposé une hausse de 13% par rapport aux crédits 2022 sachant que 10% concerne l'électricité de l'éclairage public (pas d'impact pour le syndicat car refacturé).

Un tel objectif exigera, malgré tout, beaucoup de vigilance sur le suivi des états de consommation par les services (mise en ligne en temps réel) afin d'assurer la maîtrise de nos frais d'exploitation.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
BPE	3 109 847 €	3 567 073 €	3 907 256 €	4 374 453 €	5 823 800 €
DM	6 269 071 €	5 856 287 €	6 130 419 €	7 226 853 €	7 159 996 €
RRC	521 737 €	456 578 €	623 403 €	770 369 €	999 055 €
BPS	551 194 €	137 825 €	136 269 €	159 933 €	214 373 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 451 849 €</b>	<b>10 017 763 €</b>	<b>10 797 347 €</b>	<b>12 531 608 €</b>	<b>14 197 224 €</b>

## 2. LES INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES

Hors programme d'investissement propre aux activités statutaires vu précédemment, les crédits dits de logistique sont essentiellement consacrés aux besoins des services.

Regroupement	Projet	BPE	BDM	BPS	RRC	TOTAL
<b>INFORMATIQUE &amp; TELEPHONIE</b>	Modules additionnelles GeoSiseen	43 000 €				<b>391 100 €</b>
	P4 Gestion des photographies	32 400 €				
	P22 Dév Odoon	14 500 €				
	OUTIL D'OPEN DATA	26 500 €				
	Renouvellement équipements informatiques	47 000 €	11 000 €	300 €	400 €	
	Ajout module Régie Chaleur sur site Internet	9 500 €				
	Logiciel d'analyse de données concession	120 000 €				
	Acquisition outil de gestion des marchés	24 000 €				
	Changement du système de la téléphonie	48 000 €				
	Gestion de flotte véhicule	14 500 €				
<b>Véhicule</b>	Véhicules légers	190 000 €	40 000 €	17 000 €	25 000 €	<b>272 000 €</b>
<b>Outillage</b>	Matériel de détection	30 000 €				<b>67 850 €</b>
	Outillage - ELEC	3 600 €				
	Equipements de mesure pour chargé d'affaire gaz	2 400 €				
	Fontaines à eau	11 750 €				
	Outillage Agent SCEEP	4 800 €				
	Compresseur SCEEP	3 000 €				
	Renouvellement électroportatif agents/Camions SCEEP	6 000 €				
	Matériel espaces verts		4 800 €			
	Outillages divers (télémètre lampes...)			1 500 €		
<b>Aménagement &amp; mobilier</b>	Création d'un vestiaire avec une douche	7 200 €				<b>7 200 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>638 150 €</b>	<b>55 800 €</b>	<b>18 800 €</b>	<b>25 400 €</b>	<b>738 150 €</b>

### 3. LES MOYENS DE LA COMMUNICATION

Le service a continué d'assurer ses missions principales en 2022 : communiquer auprès des élus/partenaires du SIEEEN, communiquer sur les activités des services et assurer la communication à l'interne.

Une grande partie des actions de communication pour l'année 2022, a été ciblée sur la continuité de la communication sur l'extension de consigne de tri mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les collectivités adhérentes à la compétences déchets ménagers.

Une chargée de communication a été recrutée en CDD pour un an, en novembre 2021 pour venir en soutien dans le lancement des consignes de tri. Elle sera renouvelée en novembre prochain, afin d'assurer la communication du nouvel intranet et la prochaine campagne de communication sur les dépôts sauvages pour le service déchets ménagers (entres autres missions communication).

Courant 2022, des actions de communication ont été menées tout au long de l'année, dont certaines, qui n'avaient pu se tenir ces deux dernières années pour cause de pandémie :

- La tenue du concours Ecoloustics et l'accompagnement des scolaires dans leurs projets et notamment à Paris pour le jury national
- Les inaugurations de la centrale hydroélectrique des Forges Royales de Guérigny et des chaufferies bois réalisées sur les deux dernières années
- La signature du contrat de concession de distribution d'électricité pour la Nièvre pour les 30 prochaines années avec ENEDIS et EDF
- L'organisation et la logistique du stand « Territoire d'Energie BCongrès FNCCR à Rennes en septembre 2022, pilotée par le SIEEEN
- Le lancement et suivi de l'extension des consignes de tri des déchets
- L'organisation d'un Forum déchets et économie circulaire le 16 septembre 2022 pour les élus, techniciens et les secrétaires de mairie de la Nièvre à la Ferme du Marault
- La préparation du déploiement de la communication pour annoncer la tarification des bornes de charge pour véhicules électriques
- Et la traditionnelle cérémonie des vœux du SIEEEN – qui se tiendra fin 2022.

Pour l'année 2023, le service assurera ses missions principales, et assurera le suivi du déploiement d'une nouvelle campagne de communication pour le service déchets ménagers sur les dépôts sauvages, ainsi que la mise en place de la communication de la tarification des bornes de charges pour véhicules électriques.

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Communication	Dépenses	125 570 €	133 170 €	142 172 €	192 120 €	168 946 €
	Recettes	2 878 €	4 373 €	4 302 €	199 €	0 €

### 4. GOUVERNANCE DE LA DONNEE

La démarche de conformité des traitements des données à caractère personnel s'est poursuivie en 2022. Plusieurs sessions de sensibilisation aux principes du RGPD ont été suivies par les agents du SIEEEN. Nous avons rédigé plusieurs contrats de sous-traitance et mentions sur les Conditions Générales d'Utilisation, notamment pour le nouveau module SVE urbanisme. Nous avons accueilli un stagiaire pendant 6 mois. Son travail a consisté à établir une liste de nos sous-traitants et à proposer une version de contrat de sous-traitance RGPD. Il a également œuvré dans la rédaction de plusieurs fiches pratiques et fiches réflexes aux thèmes liés à la protection des données au bénéfice du SIEEEN et des collectivités ayant conventionné à la prestation d'accompagnement du délégué à la

protection des données. Il a mis à jour plusieurs documents en collaborant avec les services du SIEEEN. Notre stagiaire a travaillé sur une proposition de charte informatique et de charte administrateur dans le cadre du plan de traitements résultant de l'homologation RGS (référentiel général de sécurité) obtenue en avril 2022.

Ainsi, en parallèle de notre travail pour la protection des données, notre comité de pilotage RGS a cartographié notre système d'information et a travaillé sur la cotation de différents scénarios de risques afin de proposer des mesures dans le but de limiter leurs conséquences. 12 mesures sont à prendre d'ici la fin de l'année 2023 dont 6 sont urgentes. Dans le cadre de la sécurité informatique et à la suite des audits réalisés au cours de l'année 2021, le service RGS a planifié selon leur degré d'importance pour nos activités les actions à mettre en œuvre. Les actions pouvant mettre en péril notre système d'information ont été réalisées cette année. Afin de compléter ces audits d'autres audits plus poussés et des tests d'intrusion ont été programmés fin 2022 avec le bénéfice du plan de relance et l'accompagnement de l'ANSSI. Les actions préconisées viendront compléter nos 2 plans d'actions existants. Ainsi, le SIEEEN espère garantir un niveau de sécurité satisfaisant pour le maintien des activités administratives du SIEEEN et les activités de nos collectivités adhérentes.

Nous avons proposé un accompagnement sur l'homologation RGS de nos collectivités. Cet accompagnement permet de répondre à une obligation légale des collectivités, le décret RGS de 2010. De plus, la CNIL et l'ANSSI s'allient pour informer les collectivités de la recrudescence des cyber-menaces et les amener à répondre à leurs obligations. Cette prestation d'accompagnement RGS vise à homologuer les collectivités quel que soit leur strate démographique. En 2022, La commune de Cosne Cours sur Loire a conventionné avec le SIEEEN et est homologuée RGS.

2022 a connu l'essor de l'intérêt des collectivités porté sur notre accompagnement RGPD. Plus de 60 collectivités sont accompagnées par notre délégué à la protection des données. La répartition des communes accompagnées est calquée sur la répartition démographique nivernaise. Ainsi, le SIEEEN accompagne tous types de collectivités et de grandeurs différentes. Le bénéfice étant de partager les expériences et tirer profit des actions réalisées par chacune. L'expérience du SIEEEN grandit dans ce domaine.

En 2023, nous proposons dans le cadre de la sécurité informatique, en s'appuyant des communautés de communes, des ateliers sous forme de matinales. Un atelier par communauté de communes est proposée aux collectivités afin de partager des informations sur les obligations réglementaires, les expériences de collectivités ayant subi une cyber-attaque et sur les bonnes pratiques sur l'hygiène informatique.

Le SIEEEN envisage pour 2023 d'accroître la confiance numérique sur le territoire nivernais en accompagnant les collectivités sur la protection des données (RGPD) et la sécurité informatique (RGS). Le SIEEEN œuvrera à la mise en place d'actions techniques et de sensibilisation pour garantir un niveau de sécurité satisfaisant de son système d'information.

		Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Gouvernance de la donnée</b>	<b>Dépenses</b>	48 548 €	43 368 €	55 063 €
	<b>Recettes</b>	22 582 €	16 €	12 000 €

		Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
<b>Prestations DPO</b>	<b>Dépenses</b>	15 401 €	22 000 €	47 000 €
	<b>Recettes</b>	15 401 €	22 000 €	47 000 €

## 5. FISCALITÉ INDIRECTE

Pour équilibrer en dépenses et en recettes le domaine des énergies (réseaux d'électricité et d'éclairage public, conseils en énergie partagée, maîtrise de la demande d'énergie, soutien à l'efficacité énergétique), le SIEEEN dispose de :

- LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : Elle est établie sur le montant de la consommation (nombre de KW/h consommés et étendue aux consommations d'éclairage public et aux professionnels.

Les principaux facteurs conjoncturels ou structurels de baisse observés ces dernières années sont l'évolution de la croissance économique industriels moins soutenue, des températures globalement plus douces en début d'année, la tertiairisation des activités économiques malgré la création de data centers et les effets de la maîtrise de la consommation (lampes à Leds, bâtiments moins énergivores, remplacement de la convection électrique en chauffage biomasse).

Dans ce contexte et considérant en outre le contexte difficile, il est proposé de conserver le même objectif qu'en 2022 à hauteur de 4 300 000 €.

- Sur une base escomptée d'un niveau de travaux réalisés en éclairage public et les autres dépenses éligibles, la recette du FCTVA devrait s'établir à 1 300 000 €. Cette hausse s'explique par un niveau d'investissement en éclairage public en forte hausse.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
TCCFE	4 203 116 €	4 137 241 €	4 347 759 €	4 300 000 €	4 300 000 €
FCTVA	865 464 €	656 325 €	618 149 €	657 000 €	1 300 000 €

## 6. DETTE

- Le recours à l'emprunt

L'encours de la dette au 01/01/2022 était, tous budgets consolidés, de 13 745 191 € contre 12 001 490 € au 01/01/2021.

En 2021, le SIEEEN a mobilisé 1 000 000 € de prêt pour soutenir ses programmes dans le domaine de l'éclairage public, 1 000 000 € pour la réorganisation des stations de transfert des déchets ménagers et 500 000 € au titre des réseaux de chaleur.

En 2022, nous avons eu recours à un emprunt de 2 000 000 € pour l'éclairage public et une consultation de 2 500 000 € a été lancée en septembre pour les réseaux de chaleur.

Un besoin de financement par voie d'emprunt est rendu nécessaire pour équilibrer les budgets prévisionnels d'investissement 2023, notamment pour les déchets ménagers (7 000 000 €).

	Encours de la dette au 01/01/22	Emprunts 2022	Prévisions emprunts 2023
Budget Principal	5 047 269 €	2 000 000 €	3 000 000 €
Déchets ménagers	2 895 165 €	0 €	7 000 000 €
Régie de chaleur	5 802 757 €	2 500 000 €	1 200 000 €
<b>Total encours</b>	<b>13 745 191 €</b>	<b>4 500 000 €</b>	<b>11 200 000 €</b>
Remboursement annuel du Capital de la dette (1)	933 119 €	935 619 €	1 025 785 €
Intérêts annuel de la dette (1)	129 119 €	129 764 €	166 946 €
<b>Total charge de la dette</b>	<b>1 062 237 €</b>	<b>1 065 382 €</b>	<b>1 192 731 €</b>

- Dette souscrite

Synthèse de la dette au 31/12/2022				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nbre lignes
14 809 572 €	1,10%	18,3 ans	13 ans	17

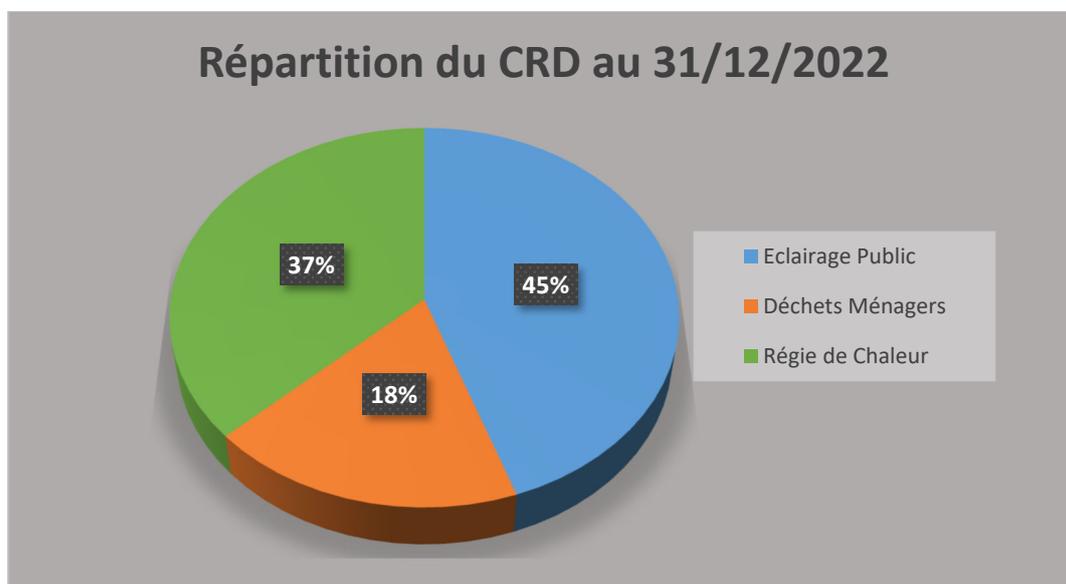


Tableau par structure au 31/12/2022		
Type	Encours	Taux moyen
Fixe	13 361 227 €	1,026%
Variable	1 448 345 €	1,713%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 809 572 €</b>	<b>18,3 ans</b>

<b>Tableau par prêteurs au 31/12/2022</b>		
<b>Prêteur</b>	<b>% CRD</b>	<b>CRD</b>
<b>Crédit Agricole</b>	38%	5 603 333 €
<b>La Banque Postale</b>	40%	5 867 894 €
<b>Caisse d'Epargne</b>	23%	3 338 345 €

o Les participations en annuités

Les participations en annuité, désormais inscrites en investissement (compte créances sur transfert), s'élèvent à 1 432 868 €. Les affectations en créances sont en moyenne de 270 000 € sur les quatre dernières années et la facturation des annuités aux collectivités est en moyenne de 300 000 € sur la même période. Ci-dessous l'évolution annuelle :

	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Crédits 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
Affectation en créances	297 073 €	407 753 €	199 311 €	165 000 €	200 000 €
Facturation des annuités	294 143 €	311 399 €	307 962 €	301 043 €	259 000 €

<b>Reste à percevoir au 31/12/2022</b>	
<b>Total</b>	1 432 868 €
<b>Durée vie résiduelle</b>	6 ans

o Le besoin de trésorerie

Le SIEEEN, par un suivi constant des émissions des rôles de titres ajuste hebdomadairement ses besoins de trésorerie et s'attache à différer le plus possible le recours aux lignes de trésorerie afin d'en réduire les frais financiers. Devant les difficultés observées du versement des aides du FACé et des différents financeurs dont l'ADEME, le SIEEEN mobilise deux lignes de trésorerie pour satisfaire à ses obligations réglementaires. Il se propose à minima de les reconduire en 2022 soit :

- 1 500 000 € pour le budget principal,
- 1 500 000 € pour la régie de chaleur.

La prise en charge de la facturation des dépenses d'énergie demande un suivi des recouvrements et un respect des délais de paiement par les collectivités de plus en plus exigeant de même que les participations des collectivités au transfert/traitement/tri des déchets ménagers. La procédure de relance automatisé via Hélios de la DGFIP facilite ce recouvrement hormis quelques collectivités... Le service comptable a repris à son compte les relances individualisées lorsqu'il est constaté un retard supérieur à 2 mois en concertation avec la DGFIP.

## 7. LES PRODUITS D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Le montant de revente du cuivre déposé lors des travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public, devrait être sensiblement le même en 2023.

Le montant à refacturer à la SEM devrait être de l'ordre de 42 788 €. Ce montant est conforme à la convention et inclus en grande partie les frais de personnel des agents du syndicat mis à disposition partielle (management, ingénierie, communication, commande publique).

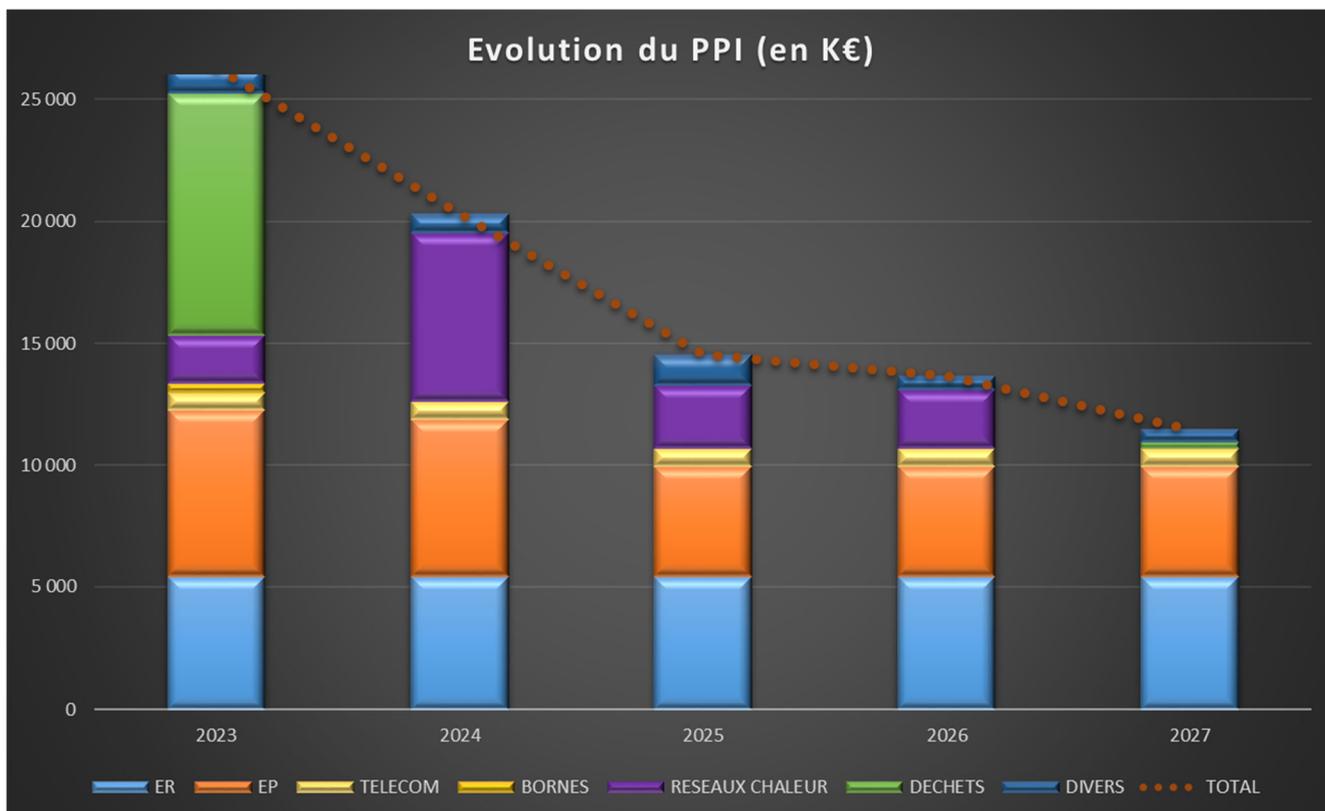
Le niveau d'études en régie est déterminé par notre volume de travaux réalisés sur les réseaux électriques et d'éclairage public. A noter qu'à partir de 2023, le taux de maîtrise d'œuvre passe à 11.5%.

Nature de la prestation	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits 2022	Prévisions 2023
Produit des services	<b>79 820 €</b>	<b>74 546 €</b>	<b>81 936 €</b>	<b>72 788 €</b>	<b>72 788 €</b>
<i>Reprise conducteurs (BPE)</i>	<i>37 032 €</i>	<i>31 758 €</i>	<i>39 148 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Prestation SEM (BPE)</i>	<i>42 788 €</i>				
<i>Prestation SEM (BPS)</i>	<b>648 879 €</b>	<b>617 972 €</b>	<b>717 997 €</b>	<b>894 000 €</b>	<b>1 316 750 €</b>
Etudes et travaux en régie	<b>728 699 €</b>	<b>692 518 €</b>	<b>799 933 €</b>	<b>966 788 €</b>	<b>1 389 538 €</b>
<b>Total</b>	<b>79 820 €</b>	<b>74 546 €</b>	<b>81 936 €</b>	<b>72 788 €</b>	<b>72 788 €</b>

## 8. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années, nous élaborons pour l'ensemble des budgets un plan pluriannuel d'investissement dont le détail par secteur d'activités est présenté ci-après et que nous actualisons annuellement sur une période glissante de cinq ans.

En K€	2023		2024		2025		2026		2027	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
<b>I. ELECTRIFICATION RURALE</b>										
Renforcement des réseaux	1 503	662	1 500	662	1 500	662	1 500	662	1 500	662
Sécurisation des réseaux	1 677	1 038	1 670	1 038	1 670	1 038	1 670	1 038	1 670	1 038
Extension des réseaux	1 004	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Renouvellement HTA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dissimulation des réseaux	1 230	398	1 230	398	1 230	398	1 230	398	1 230	398
<b>SOUS TOTAL ER</b>	<b>5 414</b>	<b>3 098</b>	<b>5 400</b>	<b>3 098</b>	<b>5 400</b>	<b>3 098</b>	<b>5 400</b>	<b>3 098</b>	<b>5 400</b>	<b>3 098</b>
<b>II. ECLAIRAGE PUBLIC</b>										
Eclairage Public	1 093	581	1 093	527	973	527	973	508	973	508
Programme de Rénovation d'Economie et de Gestion de l'Eclairage Public	5 760	2 080	5 400	2 895	3 600	2 836	3 600	2 541	3 600	2 541
<b>SOUS TOTAL EP</b>	<b>6 853</b>	<b>2 661</b>	<b>6 493</b>	<b>3 422</b>	<b>4 573</b>	<b>3 363</b>	<b>4 573</b>	<b>3 048</b>	<b>4 573</b>	<b>3 048</b>
<b>III. TELECOMMUNICATION</b>										
Génie civil Télécom	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
FTTH	120	20	120	20	120	20	120	20	120	20
<b>SOUS TOTAL TELECOM</b>	<b>720</b>	<b>620</b>	<b>720</b>	<b>620</b>	<b>720</b>	<b>620</b>	<b>720</b>	<b>620</b>	<b>720</b>	<b>620</b>
<b>IV. BORNES DE RECHARGE</b>										
Bornes de recharge	360	240	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL BORNES</b>	<b>360</b>	<b>240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>V. RESEAUX DE CHALEUR</b>										
Réseaux de chaleur	1 963	1 017	6 910	3 364	2 600	1 265	2 400	1 200	0	0
<b>SOUS TOTAL RESEAUX</b>	<b>1 963</b>	<b>1 017</b>	<b>6 910</b>	<b>3 364</b>	<b>2 600</b>	<b>1 265</b>	<b>2 400</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VI. DECHETS MENAGERS</b>										
Quai de transfert	3 388	3 388	0	0	0	0	0	0	0	0
Plateforme de compostage	1 124	1 124	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Rouy	5 040	5 040	0	0	0	0	0	0	0	0
Régie de Transport	372	37	0	0	0	0	0	0	250	0
<b>SOUS TOTAL DECHETS</b>	<b>9 924</b>	<b>9 589</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>0</b>
<b>VII. INVESTISSEMENTS LOGISTIQUES</b>										
Informatique & Téléphonie	391	0	91	0	475	0	55	0	55	0
Pack Services	336	0	324	0	324	0	324	0	324	0
Véhicule	272	0	191	0	380	0	121	0	145	0
Outillage	68	0	69	0	18	0	15	0	6	0
Aménagement & mobilier	7	0	126	0	66	0	48	0	0	0
<b>SOUS TOTAL LOGISTIQUES</b>	<b>1 074</b>	<b>0</b>	<b>801</b>	<b>0</b>	<b>1 263</b>	<b>0</b>	<b>563</b>	<b>0</b>	<b>530</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 308</b>	<b>17 224</b>	<b>20 324</b>	<b>10 504</b>	<b>14 556</b>	<b>8 346</b>	<b>13 656</b>	<b>7 966</b>	<b>11 473</b>	<b>6 766</b>



Le financement global de ce plan d'investissement s'appuie sur les programmes de subventions allouées à l'électrification rurale (FACé), aux réseaux de chaleur dont le COT-ENR signé pour 3 ans, les fonds européens.

## CONCLUSIONS

Nous portons des actions volontaristes en matière de sécurisation et fiabilisation des réseaux d'énergie, d'économie en matière d'éclairage public et d'efficacité énergétique des bâtiments.

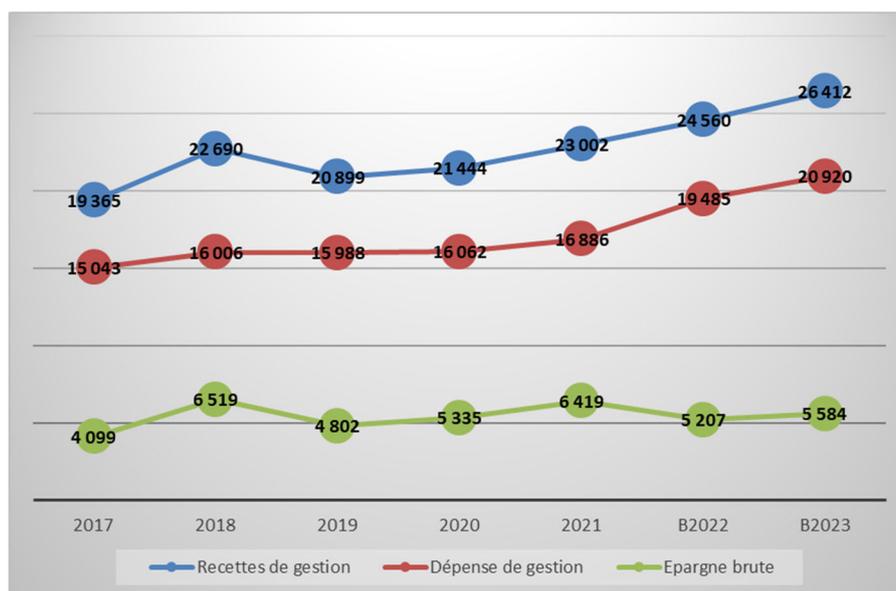
Par ailleurs nos investissements dans le secteur de la biomasse avec la régie de chaleur, la réorganisation à court et moyen terme de nos installations de traitement des déchets ménagers sont représentatifs de notre capacité à soutenir la transition énergétique et écologique de nos territoires.

Nous participerons activement au plan de relance en particulier en nous appuyant sur les principes portés par notre fédération (FNCCR) qui plaide pour une action de proximité portée par les collectivités locales et leurs groupements en partenariat étroit avec les acteurs économiques pour créer les conditions de la reprise économique dans les secteurs qui sont les nôtres à savoir : les travaux et bâtiments publics, l'économie circulaire et les productions en circuits courts (plaquettes forestières), la numérisation inclusive de nos services publics locaux.

Il en est de même de nos investissements dans les bornes de recharge électrique qui préfigurent de nouvelles mobilités et dans le soutien à d'autres filières comme l'hydrogène.

Nous nous efforçons, ainsi, au maximum de nos capacités d'autofinancement avec une épargne nette de 4 millions d'euros en 2022 (voir tableau ci-dessous) à soutenir nos entreprises de travaux, de bâtiments publics et prestataires de service majoritairement installés sur notre territoire.

Chapitre	(K€)	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
013	Atténuation de charges (c/013)	172,3	174,2	174,4	244,8	181,7	174,6	125,6
70	Prestations de services (c/70)	3 393,1	4 054,5	4 234,3	3 576,6	3 579,0	4 634,4	4 559,9
73	Impôts et taxes (c/73)	4 394,1	4 562,5	4 203,1	4 137,2	4 347,8	4 432,7	4 300,0
74	Dotations et participations (c/74)	9 588,3	12 357,7	9 852,5	11 558,1	13 005,8	13 550,5	15 313,7
75	Autres produits (c/75)	1 817,4	1 541,6	2 350,1	1 724,9	1 695,7	1 533,8	1 879,5
713 SF	Variation de stock - Stock final	0,0	0,0	85,0	202,2	192,5	233,8	233,8
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>19 365,2</b>	<b>22 690,5</b>	<b>20 899,3</b>	<b>21 444,0</b>	<b>23 002,5</b>	<b>24 559,8</b>	<b>26 412,5</b>
76	Produits financiers	0,0	0,0	0,0	6,1	6,2	6,8	6,8
77	Produits exceptionnels (hors cession)	96,4	185,9	199,3	137,8	225,7	325,9	363,3
78	Reprise provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	319,4	0,0	0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>19 461,6</b>	<b>22 876,4</b>	<b>21 098,7</b>	<b>21 587,9</b>	<b>23 553,8</b>	<b>24 892,5</b>	<b>26 782,6</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	7 111,6	7 526,2	7 006,7	7 332,1	8 146,2	9 455,1	10 882,2
014	Atténuations de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
012	Charges de personnel (c/012)	5 246,3	5 599,7	5 709,9	6 152,0	6 167,0	6 583,3	6 801,8
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	2 685,5	2 879,9	3 271,1	2 492,9	2 370,9	3 446,8	3 235,7
713 SI	Variation de stock - Stock initial	0,0	0,0	0,0	85,0	202,2	0,0	0,0
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>15 043,5</b>	<b>16 005,8</b>	<b>15 987,7</b>	<b>16 062,0</b>	<b>16 886,2</b>	<b>19 485,3</b>	<b>20 919,7</b>
66	Charges financières	92,4	170,7	115,3	121,6	130,0	159,7	215,7
67	Charges exceptionnelles	226,8	13,3	69,1	43,0	118,7	40,2	63,0
68	Dotation provisions	0,0	167,9	125,0	26,5	0,0	0,0	0,0
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>15 362,7</b>	<b>16 357,7</b>	<b>16 297,1</b>	<b>16 253,1</b>	<b>17 134,9</b>	<b>19 685,2</b>	<b>21 198,4</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>4 321,8</b>	<b>6 684,7</b>	<b>4 911,6</b>	<b>5 382,0</b>	<b>6 116,3</b>	<b>5 074,5</b>	<b>5 492,8</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>4 098,9</b>	<b>6 518,7</b>	<b>4 801,6</b>	<b>5 334,8</b>	<b>6 418,9</b>	<b>5 207,3</b>	<b>5 584,2</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	394,4	411,3	600,7	642,0	861,3	936,4	1 080,6
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 704,5</b>	<b>6 107,4</b>	<b>4 200,9</b>	<b>4 692,8</b>	<b>5 557,6</b>	<b>4 270,9</b>	<b>4 503,6</b>



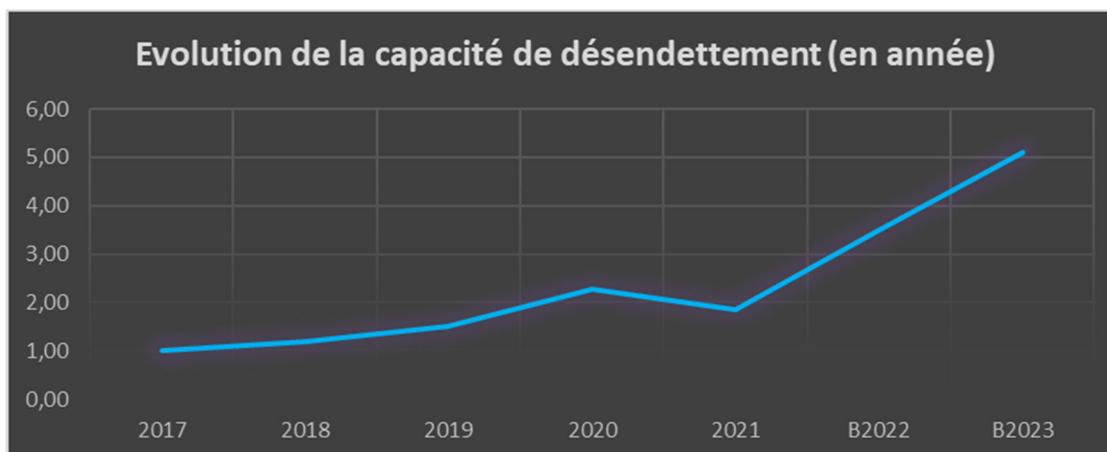
Notre épargne nette est en moyenne de 4,8M€ par an sur les cinq derniers exercices. Rapportée aux dépenses d'investissements sur la même période, elle représente un taux de prise en charge de 34 % en moyenne de nos investissements.

Chapitre	(K€)	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>13 613,5</b>	<b>16 923,2</b>	<b>13 951,2</b>	<b>12 880,1</b>	<b>14 882,9</b>	<b>26 331,8</b>	<b>28 344,8</b>
13	Subventions reçues	3 126,6	4 354,4	6 922,9	3 920,6	4 156,4	9 551,7	6 039,7
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	585,8	1 025,5	1 053,0	696,2	698,4	887,0	1 545,8
775	Produits des cessions	1,1	1,2	28,1	8,1	10,2	0,0	0,0
1641	Emprunts	800,0	4 074,9	0,0	5 500,0	700,0	7 154,4	11 352,5
	Epargne nette	3 704,5	6 107,4	4 200,9	4 692,8	5 557,6	4 270,9	4 503,6
27 / 45	Autres recettes d'investissement	1 422,1	1 594,5	1 954,5	1 711,3	1 995,0	3 650,8	1 551,6
166	Delta opération de refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>9 640,0</b>	<b>17 157,9</b>	<b>14 159,3</b>	<b>16 529,1</b>	<b>13 117,5</b>	<b>25 514,8</b>	<b>24 993,2</b>

Fonds de roulement au 01/01/N	5 953,7	1 995,6	2 229,0	2 437,1	6 086,1	4 320,6	3 503,6
Variation du fonds de roulement N	-3 973,5	234,6	208,1	3 648,9	-1 765,4	-817,0	-3 351,6
<b>Fonds de roulement au 31/12/N</b>	<b>1 995,6</b>	<b>2 229,0</b>	<b>2 437,1</b>	<b>6 086,1</b>	<b>4 320,6</b>	<b>3 503,6</b>	<b>152,0</b>

<b>Variation du stock de dette</b>	<b>405,6</b>	<b>3 663,6</b>	<b>-600,7</b>	<b>4 858,0</b>	<b>-161,3</b>	<b>6 218,0</b>	<b>10 271,9</b>
------------------------------------	--------------	----------------	---------------	----------------	---------------	----------------	-----------------

(K€)	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	B2023
<b>Encours de la dette au 31/12/N</b>	4 185,6	7 849,2	7 248,5	12 106,5	11 945,2	18 163,2	28 435,1
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	1,02	1,20	1,51	2,27	1,86	3,49	5,09



Notre capacité de désendettement fin 2021 (1,9 ans) reste plus que raisonnable. Toutefois, celle-ci devrait augmenter étant donné le niveau d'investissement important à venir pour les Déchets Ménagers.

Cette présentation sera ajustée, complétée et enrichie de vos remarques, observations et suggestions pour être ensuite traduite en prévisions budgétaires.

#### LES PREVISIONS DU ROB 2023 VISENT A :

- Limiter les effets d'une éventuelle stagnation voire même une diminution de nos financements, par une mobilisation de nos crédits sur l'investissement et singulièrement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui est une recette de fonctionnement non affectée. Le SIEEEN s'engage chaque année à la réinvestir, en totalité, au profit des 309 communes de la Nièvre sur les réseaux de distribution d'électricité et les installations d'éclairage public respectant ainsi une affectation de fait de cette recette issue des consommations d'énergie. Notre épargne nette, après remboursement de la dette, nous permet de dégager un autofinancement annuel moyen de près de 5 millions d'euros soit un montant supérieur au produit de la TCFE.

- Poursuivre et intensifier avec nos collectivités adhérentes la collecte et la valorisation des bio-déchets qui doit contribuer à une stabilisation des dépenses. Si l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent, et poursuivent le développement du plan de prévention, la recherche de nouveaux débouchés et la mise à disposition des équipements ou des produits pour d'autres usages (plaquettes forestières, méthanisation).
- Etre un acteur référent dans l'économie circulaire par le tri, le recyclage, le réemploi et l'innovation en participant à la réduction des emballages,
- Mesurer l'impact direct ou induit du développement durable dans la production de nos services aux usagers et citoyens nivernais et œuvrer à massifier nos achats, afin de générer des économies, à l'instar du groupement régional pour la fourniture d'énergie, du groupement pour l'isolation des combles et à être éco exemplaire dans nos pratiques quotidiennes,
- Renforcer encore la synergie de nos différentes compétences pour s'attacher à apporter une réponse globale. Nous recherchons en permanence à mutualiser nos moyens entre nos collectivités adhérentes (conseiller en énergie partagée, ambassadrice de l'énergie, chargés de missions mobilité, urbanisme, planification énergétique...),
- Poursuivre nos engagements issus de la loi TECV puis aujourd'hui de la loi Energie Climat qui se traduisent dans le programme d'actions de la stratégie énergétique de notre territoire départemental en le préparant à vivre sa transition énergétique à travers l'animation du dispositif « Territoire à énergie positive » et planification territoriale.
- Accentuer nos interventions en matière d'efficacité énergétique sur les bâtiments (AEG, DPE, CEP, appel à projet, qualité de l'air et mobilité décarbonée...), soutenir les actions des anciens Espace Info Energies regroupés désormais au sein de l'ALEC 58 et devenu Service d'accompagnement à la rénovation énergétique en matière de politique de l'habitat auprès des particuliers.
- Aider durablement les plus démunis dans le cadre de la précarité énergétique en prenant toute notre part à la définition d'un programme préventif dans cette période où les effets de la crise sanitaire accentuent encore les effets de la crise économique et sociale.
- Participer activement au retour à l'emploi des personnes écartées du marché de l'emploi par l'insertion de clauses sociales dans nos marchés et de concourir aux dispositifs d'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail en en simplifiant les conditions d'éligibilité,
- Devenir un opérateur de services numériques au profit de nos collectivités, les accompagner dans la mise en œuvre de leur système d'information territoriale et du guichet unique pour les travaux à proximité des réseaux et permettre aux petites et moyennes collectivités d'avoir une meilleure connaissance de leur domaine public via le SIG et demain le PCRS départemental. Bâtir un nouveau schéma directeur des services informatiques en y intégrant un volet pour l'inclusion numérique afin que les services ainsi proposés bénéficient à tous sans exception.

Dans cette période où l'on tente de redéfinir nos modèles économiques via la transition énergétique, via l'économie circulaire et fonctionnelle, la numérisation des actes de la vie civile et sociale, le SIEEEN doit, préparer et accompagner ses adhérents en se montrant plus que jamais solidaire de ses collectivités (département, communes et

intercommunalités), de ses partenaires professionnels et de l'ensemble des nivernais en leur réservant un maximum de moyens à la fois humains, techniques et financiers afin de faciliter leur vie au quotidien.

**Il vous appartient d'examiner et de débattre de ces orientations budgétaires pour 2023 qui seront ensuite traduites dans les différents budgets du SIEEN.**

---

## **FLASH SUR LA LOI « CLIMAT ET RESILIENCE »**

*Loi d°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.*

Le 24 août dernier, était promulguée la loi dite « Climat et résilience », visant à mettre en œuvre un certain nombre de propositions issues de la Convention citoyenne pour le climat.

Au cœur de cette loi, l'objectif de réduction des émissions de CO2 demeure central et transparaît au travers de différentes mesures. A titre d'exemple, dès 2022, sera interdite la publicité en faveur des énergies fossiles. Cette interdiction s'étend aux véhicules polluants à partir de 2028.

En outre, les articles 82 à 102 de la loi climat « « Climat et résilience », encouragent le développement massif des énergies renouvelables sur le territoire et insistent particulièrement sur l'implantation locale de celles-ci. Des déclinaisons régionales des objectifs ENR présents dans la PPE devront être intégrées aux schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) notamment.